Nations Unies A/69/839/Add.5

# Assemblée générale

Distr. générale
1er mai 2015
Français
Original : anglais

**Soixante-neuvième session**
Point 154 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo**

## Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016

## Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

| | *Dollars É.-U.* |
|---|---|
| Crédit ouvert pour 2013/14 | 1 453 358 000 |
| Dépenses de 2013/14 | 1 432 275 100 |
| Solde inutilisé de 2013/14 | 21 082 900 |
| Crédit ouvert pour 2014/15 | 1 397 036 000 |
| Montant estimatif des dépenses de 2014/15[a] | 1 435 613 700 |
| Montant estimatif du dépassement de crédit de 2014/15[b] [a] | 38 577 700 |
| Projet de budget du Secrétaire général pour 2015/16 | 1 369 790 300 |
| Recommandation du Comité consultatif pour 2015/16 | 1 362 393 500 |

[a] Voir A/69/832.
[b] Montant estimatif au 28 février 2015.

15-06938 (F) 080515 080515

Merci de recycler

# I. Introduction

1. **On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 46, 47, 59 et 64, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 7 396 800 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016. On trouvera dans les paragraphes qui suivent les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.**

2. Lors de son examen du financement de la MONUSCO, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 24 avril 2015. La liste des documents que le Comité a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MONUSCO est donnée à la fin du présent rapport. On trouvera les observations et recommandations détaillées du Comité sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2014 et sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général dans ses rapports correspondants (A/69/838 et A/69/839).

# II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014

3. Comme il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget (A/69/620), à la suite de la présentation du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget initial pour l'exercice 2013/14 (A/67/797), le Conseil de sécurité, par sa résolution 2098 (2013), a décidé de proroger le mandat de la Mission jusqu'au 31 mars 2014 et de mettre à sa disposition, dans les limites de l'effectif maximum autorisé de 19 815 hommes, à titre exceptionnel, une brigade d'intervention, comprenant notamment trois bataillons d'infanterie, une compagnie d'artillerie, une force spéciale et une compagnie de reconnaissance, ayant son quartier général à Goma. Dans un additif au rapport principal sur le budget pour 2013/14 en date du 10 avril 2013 (A/67/797/Add.1), le Secrétaire général a proposé, en sus des crédits déjà demandés d'un montant brut de 1 359 359 100 dollars (montant net : 1 333 587 200 dollars), des crédits additionnels d'un montant de 90 524 500 dollars affectés au déploiement des militaires et des moyens correspondants de la brigade d'intervention, portant le montant brut total des crédits demandés pour l'exercice 2013/14 à 1 449 883 600 dollars (montant net : 1 424 111 700 dollars). Au paragraphe 15 de cet additif, le Secrétaire général a indiqué que les crédits supplémentaires proposés reposaient sur l'hypothèse que le contingent de 2 204 soldats supplémentaires affectés à la brigade d'intervention serait déployé dans son intégralité pour l'ensemble de l'exercice 2013/14. Il a précisé toutefois que le coefficient délais de déploiement de 14 % appliqué, dans le rapport principal sur le budget (A/67/797), aux contingents déjà présents sur place demeurerait inchangé. Par sa résolution 67/273, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 453 358 000 dollars (montant net : 1 427 586 100 dollars) pour financer le fonctionnement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au

30 juin 2014. Le montant total brut des dépenses engagées pendant l'exercice s'est élevé à 1 432 275 100 dollars (montant net : 1 401 007 700 dollars), ce qui représente un solde inutilisé d'un montant brut de 21 082 900 dollars (montant net : 22 756 300 dollars), soit en chiffres bruts 1,6 % du montant total des crédits ouverts.

4. On trouve une analyse des écarts entre les crédits ouverts et les dépenses engagées à la section IV du rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/620). La sous-utilisation des crédits ouverts est principalement imputable au fait que les dépenses ont été inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes :

a) Transports aériens (42 982 800 dollars, soit 14,4 %), pour les raisons suivantes : moindre coût du contrat de louage de services (terrains d'aviation); retard pris dans la mise en place du système d'aéronef non habité; dépenses de carburant inférieures aux prévisions du fait du non-recours à la réserve stratégique, du non-déploiement de 1 appareil et de la mise à disposition anticipée de 3 autres; coûts de location et d'exploitation d'hélicoptères moins élevés que prévu;

b) Contingents (17 040 200 dollars, soit 3,1 %), pour les raisons suivantes : réduction au titre du matériel manquant ou déficient; déploiement effectif moyen inférieur aux prévisions (19 040 militaires contre 19 245); dépenses inférieures aux prévisions au titre des rations et au titre du transport du matériel appartenant aux contingents, deux unités de transport aérien n'ayant pas été déployées;

c) Installations et infrastructure (10 480 800 dollars, soit 12,5 %), pour les raisons suivantes principalement : dépenses inférieures aux prévisions au titre des travaux de transformation, de rénovation et de construction prévus (8,8 millions de dollars) du fait de la non-réalisation des projets de construction de routes et du retard pris dans l'ouverture du Centre de formation du Centre de services régional d'Entebbe; dépenses moins élevées que prévu au titre des services d'entretien, du carburant destiné aux groupes électrogènes, des services de sécurité et de l'acquisition de matériel de génie. Cette sous-utilisation des crédits a été en partie annulée par des dépenses plus élevées que prévu en raison de l'achat de matériel de sûreté et de sécurité, de l'augmentation de certains loyers et de l'acquisition de groupes électrogènes, d'installations préfabriquées et autre matériel destiné à appuyer le déploiement de la brigade d'intervention;

d) Communications (4 243 500 dollars, soit 18,9 %), pour les raisons suivantes essentiellement : coûts des communications par réseaux commerciaux inférieurs aux prévisions du fait de retards pris dans la recherche d'un fournisseur de services Internet convenable dans l'est de la République démocratique du Congo; moindre utilisation du matériel de téléphone par satellite.

5. Cette sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par le fait que les dépenses ont été supérieures aux prévisions aux rubriques suivantes :

a) Personnel recruté sur le plan national (25 085 700 dollars, soit 31,3 %), pour les raisons suivantes : hausse du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national à compter du 1er novembre 2013 (augmentation de 33,7 % pour les agents des services généraux et de 37,5 % pour les administrateurs); nombre de fonctionnaires déployés dans des zones situées dans l'est de la République démocratique du Congo et bénéficiant d'une prime de danger supérieur aux prévisions; taux effectif moyen de vacance de postes moins élevé que prévu (8,9 %

contre 14,0 %). Ces dépenses supérieures ont été en partie contrebalancées par des dépenses inférieures au titre des agents des services généraux recrutés sur le plan national, le taux effectif moyen de vacance de postes ayant été plus élevé que prévu (6,3 % contre 5,0 %);

b) Personnel recruté sur le plan international (19 321 200 dollars, soit 10,5 %), pour les raisons suivantes : versement non prévu au budget de primes de réinstallation et d'affectation aux membres du personnel transférés dans l'est du pays; dépenses effectives supérieures aux prévisions au titre des indemnités pour frais d'études et de la sécurité du domicile; nombre de membres du personnel déployés dans les zones de l'est du pays et bénéficiant d'une prime de danger supérieur aux prévisions; taux effectif de vacance de postes moins élevé que prévu (11,5 %, contre 13,0 %);

c) Fournitures, services et matériels divers (9 536 400 dollars, soit 35,6 %), pour les raisons suivantes principalement : comptabilisation des dépenses au titre des vacataires à cette rubrique dans le cadre du nouveau plan comptable; dépenses au titre du fret supérieures aux prévisions imputables à l'expédition de matériel et de fournitures de l'ouest vers l'est du pays; coût des rations fournies à l'armée et à la police congolaises lors des opérations communes plus élevé que prévu;

d) Informatique (3 459 400 dollars, soit 28,2 %), pour les raisons suivantes essentiellement : achats de matériel et de pièces détachées pour assurer la mise à niveau de l'infrastructure du réseau informatique à Goma compte tenu de l'arrivée de membres du personnel supplémentaires de la Mission dans l'est du pays; dépenses supérieures aux prévisions au titre des services de communications et d'informatique à la suite de la mise en service d'Umoja le 1er novembre 2013;

e) Police des Nations Unies (3 451 200 dollars, soit 15,5 %), pour la raison suivante principalement : coefficient délais de déploiement effectif moyen inférieur aux prévisions (8,2 % contre 13,0 %). Ce dépassement a été annulé en partie par le fait que le coût moyen de la relève a été moins élevé que prévu (2 310 dollars par aller-retour contre 2 840 dollars).

6. On trouvera dans la section du présent rapport relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

## III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 17 mars 2015, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MONUSCO depuis sa création s'établissait à 15 953 752 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 15 895 754 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 57 998 000 dollars. Au 17 mars 2015, après comptabilisation d'une réserve opérationnelle de trois mois d'un montant de 231 455 000 dollars (ne couvrant pas les remboursements aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police), le solde de trésorerie de la Mission s'élevait à 78 145 000 dollars.

8. Le Comité consultatif a également été informé qu'en 2014, des paiements d'un montant total de 288 017 000 dollars avaient été effectués au titre des contingents

pour couvrir la période allant jusqu'en octobre 2014 et qu'un paiement supplémentaire d'un montant de 71 793 500 dollars avait été effectué le 19 mars 2015 au titre du remboursement des dépenses afférentes aux contingents pour la période allant de novembre 2014 à janvier 2015. Au 31 décembre 2014, les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents étaient certifiées jusqu'en décembre 2014 et réglées jusqu'en septembre 2014, le montant restant dû s'établissant à 57 521 000 dollars. Un paiement supplémentaire d'un montant de 41 696 000 dollars a été effectué le 20 mars 2015 pour couvrir les versements trimestriels au titre du matériel appartenant aux contingents pour la période allant d'octobre à décembre 2013. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité a été informé qu'au 28 février 2015, six demandes d'indemnisation étaient en instance de règlement et que les engagements non réglés s'élevaient à 502 000 dollars. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront réglées rapidement**.

9. Le Comité consultatif a été informé que les chiffres concernant l'occupation des postes du personnel militaire et civil de la MONUSCO s'établissaient comme suit au 28 février 2015 :

| *Catégorie* | *Effectif autorisé*[a] | *Effectif déployé* | *Taux de vacance (pourcentage)* |
|---|---|---|---|
| Observateurs militaires | 760 | 696 | 8,4 |
| Militaires | 19 815 | 19 260 | 2,8 |
| Police des Nations Unies | 391 | 330 | 15,7 |
| Unités de police constituées | 1 050 | 780 | 25,7 |
| **Postes** | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 1 016 | 859 | 15,5 |
| Personnel recruté sur le plan national | 2 798 | 2 521 | 9,9 |
| **Personnel temporaire (autre que pour les réunions)** | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 13 | 10 | 23,1 |
| Personnel recruté sur le plan national | 190 | 177 | 6,8 |
| Volontaires des Nations Unies | 524 | 451 | 13,9 |

[a] Niveau le plus élevé de l'exercice.

10. Le Comité consultatif a également reçu un récapitulatif des dépenses réalisées et des dépenses prévues pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015, accompagné d'une analyse des écarts. Au 28 février 2015, les dépenses s'élevaient à 1 008 982 800 dollars en montant brut (montant net : 992 530 700 dollars), contre des crédits d'un montant brut de 1 397 036 000 dollars (montant net : 1 371 491 200 dollars). À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait

atteindre 1 435 613 700 dollars (montant brut), ce qui représente un dépassement de 38 577 700 dollars, soit 2,8 % du crédit ouvert pour 2014/15.

**Modalités de financement pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015**

11. Dans une note séparée sur les modalités de financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/69/832), le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 38 577 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission et de mettre en recouvrement ce montant venant s'ajouter au crédit de 1 397 036 000 dollars déjà ouvert dans la résolution 68/287. On trouve au paragraphe 6 de la note un tableau récapitulant le montant des ressources additionnelles nécessaires et le montant des écarts, par catégorie de dépenses, pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015. Le Secrétaire général explique que l'augmentation des dépenses pour l'exercice en cours est imputable aux changements notables intervenus dans les paramètres d'évaluation des coûts et les hypothèses budgétaires, notamment :

a) Retard dans la réduction des effectifs des contingents d'environ 2 000 hommes (soit 10 % du maximum autorisé) au début de l'exercice 2014/15, entraînant des dépenses additionnelles d'un montant de 50,5 millions de dollars pour l'exercice 2014/15. Le Comité consultatif a été informé que le coefficient délais de déploiement pour les contingents prévu dans le projet de budget était de 10 %, mais que le taux effectif de vacance de postes pour les effectifs militaires au 28 février 2015 était de 2,8 % (voir tableau figurant au par. 9);

b) Augmentation du coût des traitements du personnel recruté sur le plan national (27,5 millions de dollars, soit 34,7 %), imputable au relèvement des barèmes des traitements applicables à cette catégorie de personnel à compter du 1er novembre 2013 en République démocratique du Congo (37,5 % pour les administrateurs et 33,7 % pour les agents des services généraux) et du 1er août 2014 en Ouganda (7,3 % pour les administrateurs et 9 % pour les agents des services généraux). Le Comité a été informé que ces augmentations n'avaient pas été prises en compte dans le projet de budget pour 2014/15.

12. La note du Secrétaire général sur les modalités de financement fait également apparaître des dépenses supplémentaires aux rubriques suivantes :

a) Des dépenses supplémentaires de quelque 8 millions de dollars au titre des transports aériens, en raison de la hausse des coûts contractuels pour deux hélicoptères Rooivalk. Sur ce point, le Secrétaire général explique que le dépassement de crédits de 31,4 millions de dollars constaté à la rubrique Transports aériens englobe une réduction de 22,6 millions de dollars qui aurait à l'origine dû être appliquée à la rubrique des contingents militaires et des effectifs de police;

b) Des dépenses additionnelles au titre des fournitures, services et matériel divers (7 908 900 dollars, soit 24,3 %), tenant principalement aux transferts supplémentaires de matériel appartenant aux contingents, à l'augmentation du volume de carburant acheminé par la route en raison de l'utilisation de nouveaux itinéraires et au transport du matériel appartenant à l'ONU et des effets personnels des fonctionnaires restant à transférer de Kinshasa à Goma;

c) Des dépenses supplémentaires au titre des transports terrestres (2 686 900 dollars, soit 10,8 %), imputables au règlement d'obligations contractuelles en matière de livraison de carburant.

13. Dans sa note sur les modalités de financement, le Secrétaire général indique que le retard intervenu dans la réduction des effectifs des contingents s'est traduit par des dépenses additionnelles d'un montant de 50,5 millions de dollars (A/69/832, par. 4) et que le relèvement des barèmes des traitements applicables au personnel recruté sur le plan national a entraîné des dépenses supplémentaires d'un montant de 27,5 millions de dollars (ibid., par. 7). Le Comité consultatif a demandé des explications quant à l'écart entre la somme des montants susmentionnés (78,0 millions de dollars) et le montant total des dépenses supplémentaires indiqué au paragraphe 6 de la note (73,5 millions de dollars). Il a été informé que les dépenses supplémentaires d'un montant de 27,5 millions de dollars au titre des traitements du personnel recruté sur le plan national comprenaient un montant de 23,0 millions de dollars imputable à la hausse des barèmes des traitements applicables à cette catégorie de personnel et que le montant restant de 4,5 millions de dollars n'avait pas été pris en compte dans la demande de crédits supplémentaires, ayant servi au paiement des indemnités de licenciement du personnel recruté sur le plan national du quartier général de Kinshasa.

14. Le Comité consultatif s'est fait communiquer un tableau récapitulant en détail les dépenses supplémentaires liées aux deux principaux facteurs influençant l'enveloppe budgétaire pour l'exercice en cours (voir par. 11 du présent rapport), lequel figure à l'annexe I du présent rapport. À ce propos, le Comité relève que, au-delà des facteurs cités pour expliquer l'augmentation des ressources demandées pour l'exercice en cours, la Mission a engagé des dépenses supérieures aux prévisions sous plusieurs rubriques, notamment : 8 millions de dollars au titre des transports aériens, 7,9 millions de dollars au titre des fournitures, services et matériel divers, 2,7 millions de dollars au titres des transports terrestres [voir par. 12 c)] ainsi que, comme on l'a déjà mentionné, 4,5 millions dollars au titre du paiement des indemnités de licenciement du personnel recruté sur le plan national (montant déjà pris en compte dans l'augmentation de 27,5 millions de dollars au titre du personnel recruté sur le plan national). Il note que le montant total du dépassement de crédits constaté au cours de l'exercice considéré s'élève par conséquent à près de 92 millions de dollars.

15. Le Secrétaire général précise également que, si le montant total des dépenses imprévues pour l'exercice 2014/15 s'élève à 73,5 millions de dollars du fait du retard intervenu dans la réduction des effectifs et de l'augmentation du coût des traitements du personnel recruté sur le plan national, le montant net des crédits additionnels nécessaires pour cet exercice a pu être limité à 38,6 millions de dollars grâce notamment à des efforts de rationalisation dans d'autres domaines. **Le Comité consultatif se félicite de l'initiative prise par la Mission de changer le mode d'affectation de ses ressources afin de réduire au minimum l'ampleur du dépassement de crédits, et engage la Mission à continuer de s'efforcer à faire face aux dépenses supplémentaires dans les limites des crédits actuellement ouverts et à réduire au minimum le dépassement de crédits**.

16. **Le Comité consultatif est conscient que la Mission fait face à un déficit de financement et que le montant des dépenses devant être engagées au cours de l'exercice en cours pourrait dépasser celui des crédits ouverts. Ayant examiné**

**la situation de trésorerie de la Mission au 17 mars 2015 (voir par. 7) et compte tenu non seulement de ses échanges avec les représentants du Secrétaire général au sujet de la situation de trésorerie à prévoir jusqu'à la fin de l'exercice mais aussi du rapport entre le montant total des crédits supplémentaires demandés et celui des crédits déjà ouverts (2,8 %), le Comité est d'avis qu'il n'y a pas lieu, à ce stade, d'ouvrir et de mettre en recouvrement des montants supplémentaires pour permettre à la MONUSCO de faire face à ses besoins pendant l'exercice en cours. Il recommande donc que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 38 577 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015, montant venant s'ajouter au crédit de 1 397 036 000 dollars qu'elle a déjà ouvert pour le même exercice, aux fins du fonctionnement de la Mission, dans sa résolution 68/287. Le Secrétaire général devrait également être prié de donner des précisions sur les dépenses effectivement engagées dans son rapport sur l'exécution du budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015.**

# IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016

## A. Mandat et résultats attendus

17. Le mandat de la MONUSCO a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1925 (2010). La dernière prorogation en date de ce mandat, jusqu'au 31 mars 2016, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2211 (2015) du 26 mars 2015. Dans cette résolution, le Conseil s'est félicité du rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la MONUSCO et de l'ensemble de la présence des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2014/957) établi en application du paragraphe 39 de sa résolution 2147 (2014), et a fait sienne les recommandations qui y sont formulées. Tout en maintenant un effectif maximum autorisé de 19 815 militaires, il a fait sienne la recommandation du Secrétaire général tendant à réduire la force de la MONUSCO de 2 000 soldats. Il a en outre déclaré son intention de rendre cette réduction permanente en révisant le plafond des effectifs, conformément au rapport du Secrétaire général, une fois que des progrès appréciables auraient été enregistrés quant aux priorités du mandat de la Mission.

18. On trouve dans le projet de budget des informations sur les hypothèses budgétaires retenues et sur les activités d'appui de la Mission prévues pour l'exercice 2015/16 (A/69/797, par. 5 à 25). Selon le projet de budget, il est prévu de déployer environ 2 000 militaires en moins et de ramener le nombre de bases opérationnelles de compagnies et de bases opérationnelles temporaires de 89 pour l'exercice 2014/15 à 62 pour l'exercice 2015/16. Le Secrétaire général explique également que, après la réorientation de ses efforts sur le plan opérationnel dans l'est de la République démocratique du Congo, la MONUSCO conservera son quartier général à Kinshasa et gardera six antennes dans l'ouest du pays, neuf bureaux dans l'est du pays et deux plateformes logistiques à Entebbe (Ouganda) et à Goma, ainsi que des fonctions de surveillance et de communication dans les capitales des provinces. Il indique en outre que la Mission procédera comme il se doit à des examens périodiques de la situation dans les bureaux situés dans l'est du

pays, en ajustant au besoin leurs effectifs pour qu'ils puissent appuyer au mieux les opérations en cours et futures (voir par. 28 du présent rapport).

19. Le Secrétaire général précise qu'au cours de l'exercice 2015/16, la Mission continuera notamment de s'employer à : protéger les civils et aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à faire face à la menace des groupes armés; promouvoir la réalisation d'importantes réformes visant à remédier aux causes profondes du conflit (réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, réforme de la gouvernance, décentralisation); appuyer les mesures de réforme du secteur de la sécurité, y compris des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC); contrôler le respect de l'embargo sur les armes, conformément aux résolutions 1896 (2009) et 2136 (2014) du Conseil de sécurité; user de ses bons offices pour favoriser l'application du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (voir par. 50 à 52 du présent rapport); apporter un appui en matière de neutralisation d'explosifs et des services de gestion d'armes et de munitions (voir par. 80 du présent rapport). En collaborant étroitement avec les autres partenaires internationaux et en usant de ses bons offices, la Mission continuera également : d'aider le Gouvernement à étendre et consolider l'autorité de l'État dans les territoires libérés des groupes armés; de promouvoir la paix et la tenue d'un dialogue politique inclusif et transparent entre toutes les parties prenantes congolaises, afin de favoriser la réconciliation et la démocratisation; de favoriser l'instauration d'un climat propice à la tenue d'élections crédibles dans les délais prévus, à l'aménagement d'un véritable espace politique et au respect des droits de l'homme, et de poser des jalons sur la voie du développement; de surveiller et de dénoncer les violations des droits de l'homme.

20. En outre, la Mission travaillera en étroite coordination avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour qu'ait bien lieu le transfert de responsabilités voulu pour certaines tâches par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2147 (2014). Elle compte également mettre en œuvre une stratégie de nationalisation en vue d'instaurer les conditions nécessaires à la mise en place de sa future structure, qui prévoit notamment le remplacement de 73 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international par autant de postes d'administrateur recruté sur le plan national et d'agent des services généraux (voir par. 55 et annexe VI du présent rapport). S'agissant de ses fonctions de fond, la Mission prévoit de rationaliser certaines fonctions et structures hiérarchiques, notamment de fusionner le Bureau de l'état de droit et le Groupe de l'administration pénitentiaire et de supprimer le Groupe violence sexuelle et sexiste, en transférant les postes correspondants dans trois autres services.

21. Aux paragraphes 21 à 25 du projet de budget, le Secrétaire général propose un certain nombre d'activités dans le domaine de l'appui à la mission, notamment :

a) Restructuration de la Division de l'appui à la mission en vue de mieux aligner les ressources de la Mission sur les besoins réels : création des piliers Gestion de la fourniture de services et Gestion de la chaîne d'approvisionnement, par la réorganisation des anciens piliers Services d'appui intégrés et Services administratifs, dans l'objectif de rationaliser les procédures en matière d'achats, de transport, de stockage et de distribution; fusion de la Section des transports et de la Section des transports aériens en une Section de la mobilité; fusion de la Section du budget et de la Section des finances comme dans les autres missions de maintien de la paix; redéfinition des attributions et des rôles du Directeur et du Directeur adjoint

de l'appui à la mission, afin d'améliorer la prestation des services et la gestion de la chaîne logistique;

b) Lancement d'un projet pilote pluriannuel en faveur d'une gestion centralisée des stocks, dans l'objectif de rationaliser les structures, les processus et les installations, ainsi que de parvenir à une amélioration globale de la gestion des avoirs, notamment en optimisant les opérations d'entreposage et de distribution, tout en réduisant le nombre de postes d'agent responsable des entrepôts et de la gestion des avoirs pendant l'exercice 2016/17;

c) Dans le domaine des opérations aériennes : réduction de 4 appareils, ramenant la flotte aérienne à 49 appareils (13 avions et 36 hélicoptères), et mise en place de techniques et d'outils aéronautiques analytiques modernes en vue de réduire au strict minimum le coût de l'appui aérien civil aux opérations;

d) Dans le domaine de l'informatique et des communications : mise en œuvre du projet de communications intégrées en vue d'améliorer la connexion à Internet et de réduire les coûts liés aux services; achèvement du Centre de technologie d'Entebbe en vue de réduire la dépendance vis-à-vis des téléports de Kinshasa et, à terme, de fermer ces installations; développement des services de visioconférence en vue de couvrir 15 installations dans les différents bureaux de la Mission, contre 11 actuellement, contribuant ainsi à réduire les frais de voyage et à faciliter la prise de décision;

e) Réduction de la flotte de véhicules légers d'environ 15 % par suite de la fermeture ou du renforcement de bureaux locaux dans l'ouest du pays et des mesures de réduction des effectifs ainsi que du report du remplacement du matériel informatique et de communications.

22. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'analyser, dans son prochain projet de budget, l'efficacité de la nouvelle structure d'appui de la Mission qui est présentée à la figure V du projet de budget.**

**Examen des effectifs civils**

23. Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre de la préparation de sa restructuration et du transfert de ses activités de l'ouest à l'est du pays, la MONUSCO avait indiqué avoir mené un examen complet de ses effectifs et s'être employée à réduire les chevauchements, à pourvoir les postes par recrutement national et à étudier les possibilités d'externaliser les services en vue de mieux se préparer en prévision de l'examen des effectifs civils devant être mené à la MONUSCO en 2014/15 (voir A/68/731, par. 171 à 175, et A/68/782/Add.14, par. 32). Dans son dernier rapport d'ensemble (A/69/751, par. 197 à 200), le Secrétaire général affirme que l'examen des tableaux d'effectifs civils est un élément fondamental de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et permet de composer les effectifs civils de la Mission de telle sorte qu'elle puisse exécuter son mandat de manière efficace dans des conditions susceptibles d'évoluer, mais aussi d'anticiper les besoins en personnel à moyen terme. Il indique en outre que le Département de l'appui aux missions, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et la Mission, a procédé à l'examen des tableaux d'effectifs civils de la MONUSCO et du Centre de services régional. Il précise qu'il a été procédé à un examen de la catégorie du Service mobile, dont les conclusions

ont confirmé qu'il demeurait nécessaire de faire appel aux compétences techniques des fonctionnaires de cette catégorie, en particulier lors de la phase de démarrage d'une mission. Cet examen a également fait apparaître que les missions devaient s'employer à transférer certaines fonctions au personnel recruté sur le plan local une fois atteinte la phase d'entretien, en particulier en renforçant les capacités nationales.

24. Dans le projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice 2015/16, le Secrétaire général indique qu'au vu de l'examen des effectifs civils, il est prévu de réduire les postes des services organiques de 10 % à compter de juillet 2016 (A/69/797, par. 180). **Le Comité consultatif se félicite des progrès accomplis dans la réalisation de l'examen des besoins en personnel civil ainsi que des mesures engagées pour renforcer les capacités nationales (voir par. 20 du présent rapport). Il n'a de cesse de souligner qu'il importe de recourir au personnel recruté sur le plan national et engage le Secrétaire général à continuer d'étudier les possibilités de pourvoir les postes par recrutement national quand il y a lieu.**

**Réorganisation de la Mission**

25. Le Secrétaire général indique que, conformément aux dispositions de la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité, la Mission a renforcé sa présence dans l'est de la République démocratique du Congo et redéployé les effectifs civils présents dans les zones non touchées par le conflit, à savoir Kinshasa et les provinces de l'ouest, dans la partie orientale du pays. Comme il est expliqué aux paragraphes 16 et 21 du rapport sur l'exécution du budget (A/69/620), le transfert de l'ouest vers l'est s'est effectué en deux phases, la première s'étant achevée à la fin du mois de février 2014 et la seconde deux mois après le début de l'exercice 2014/15. Au total, 681 membres du personnel, deux unités de police constituées (250 personnes), une compagnie du génie (150 personnes) ainsi que 209 véhicules et 68 conteneurs maritimes ont été transférés dans l'est du pays. Au terme de cette réorganisation, 75 % de l'effectif civil de la Mission était en poste dans la partie orientale du pays et 96 % du personnel en tenue restait basé dans l'est.

26. Ayant demandé des précisions sur la répartition des fonctions entre Kinshasa et Goma à la suite du transfert de l'ouest vers l'est du pays et de la réorganisation de la Mission, le Comité consultatif a été informé que la majorité des chefs des services organiques se trouvaient désormais à Goma, aux côtés du commandant de la Force, du chef d'état-major, du Directeur de l'appui à la mission, du Directeur adjoint de l'appui à la mission, du responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et du responsable des services. Certaines unités stratégiques sont restées à Kinshasa : les services du Représentant spécial du Secrétaire général et du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, la Division des affaires politiques, le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, le Bureau des affaires civiles et une unité de police constituée. Par ailleurs, 71 fonctionnaires recrutés sur le plan international placés sous l'autorité d'un fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) rattaché au Directeur de l'appui à la mission, sont restés dans la capitale pour appuyer le personnel en poste dans cette ville, principalement dans le domaine des services administratifs (ressources humaines, finances, commission d'enquête, audit). **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à continuer de suivre la répartition des fonctions entre les deux quartiers**

**généraux de la Mission en vue d'éviter les doubles emplois et les chevauchements**.

**Incidences financières du transfert de l'ouest à l'est du pays**

27. Au paragraphe 21 du rapport sur l'exécution du budget (A/69/620), le Secrétaire général indique que le montant total des dépenses non prévues liées au transfert de l'ouest à l'est du pays (prestations dues au personnel, frais de transport plus élevés, acquisition de bâtiments préfabriqués et de matériel connexe destiné aux bureaux) s'est élevé à 67 millions de dollars. À la section V du projet de budget (A/69/797), il donne quelques précisions sur le transfert, comme l'avait demandé le Comité consultatif dans son rapport précédent, et explique notamment que cette mesure a coûté 55,3 millions de dollars. Ayant demandé des éclaircissements sur les différentes estimations du coût de la réorganisation de la Mission et du transfert de la partie occidentale à la partie orientale du pays, le Comité a été informé que le chiffre de 67 millions de dollars mentionné dans le rapport sur l'exécution du budget correspondait au coût total du transfert sur deux exercices et que le montant de 55,3 millions de dollars représentait les dépenses engagées pendant l'exercice 2013/14. Il s'est également fait communiquer le récapitulatif des coûts liés au transfert de l'ouest vers l'est du pays, lequel figure à l'annexe II du présent rapport.

28. Le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre du transfert de l'ouest à l'est du pays et de la réorganisation de la Mission, le personnel recruté sur le plan national ne pouvant être redéployé hors du lieu de recrutement initial, 318 agents de cette catégorie de personnel dans l'ouest ont dû être licenciés avec indemnités et 231 autres être recrutés dans l'est. Il a également appris que le nombre des vacataires avait été ramené de 2 200 à 1 320 et qu'il était prévu que ce nombre soit encore réduit pour atteindre 850 à l'issue de la réorganisation de la Mission.

**Examen de la situation dans les bureaux locaux**

29. Le Comité consultatif a demandé de plus amples renseignements sur le déroulement et les principales conclusions de l'examen de la situation dans les bureaux locaux dont il est question au paragraphe 17 du projet de budget (voir également par. 18 du présent rapport). Il a été informé que la direction de la Mission avait amorcé cet examen en décembre 2014 dans le cadre de l'entreprise de réorganisation et que les bureaux suivants avaient été passés en revue : Lubumbashi/Kamina; Kalemie/Manono; Beni/Butembo/Lubero; Kisangani/Dungu; Bunia/Aru/Mahagi; Bukavu/Uvira; Goma. Le Comité a été informé que l'examen avait montré que les conditions opérationnelles avaient évolué au fil des ans, en particulier depuis 2010. Il lui a été expliqué que l'orientation de l'action de la Mission sur la neutralisation des groupes armés, l'emplacement des camps de désarmement, démobilisation et réintégration et la mise en place des îlots de stabilité avait permis d'améliorer les conditions de sécurité en certains endroits et qu'il était désormais envisageable de fermer certaines bases d'opération militaires et de revoir le plan d'appui des différents bureaux locaux. Il a en outre été informé qu'une analyse plus approfondie était nécessaire pour évaluer le contexte politico-sécuritaire et que les conclusions et recommandations détaillées pour chaque bureau n'avaient pas encore été arrêtées et convenues par la direction de la Mission. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général lui présentera les constatations et les conclusions de l'examen dans son prochain projet de budget**.

**Bureau d'appui à Mbandaka**

30. Au paragraphe 26 du projet de budget, le Secrétaire général indique qu'en raison des crises qui sévissent en République centrafricaine, la MONUSCO conservera un bureau d'appui à Mbandaka, qui servira de plaque tournante pour le déploiement rapide de contingents et nécessitera une structure d'appui minimale. Il ajoute que la situation fera l'objet d'examens périodiques à mesure que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) se mettra en place dans ce pays. Le Comité consultatif a demandé un complément d'information sur les effectifs et les frais de fonctionnement du bureau d'appui de Mbandaka ainsi que sur les éventuels accords de participation aux coûts avec la MINUSCA au titre des services fournis. Il a été informé que, si Mbandaka n'avait pas encore servi dans le cadre de la relève du personnel militaire et policier de la MINUSCA, une structure d'appui partiel restait en place à Mbandaka dans le cadre d'un plan d'urgence. Il lui a été expliqué que le bureau d'appui s'était révélé utile pour aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à faire face à l'épidémie d'Ebola. Le montant estimatif des dépenses liées au fonctionnement d'une antenne s'élève à 1,9 million de dollars par an, à savoir 1 million de dollars au titre des dépenses de personnel, 0,5 million de dollars au titre des communications et de l'informatique, 0,2 million de dollars au titre du génie et 0,2 million de dollars au titre des transports, des fournitures, des services de sécurité et des voyages à l'intérieur du pays. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à étudier l'opportunité de conserver une telle antenne et à lui présenter ses conclusions dans son prochain projet de budget**.

**Gestion de la chaîne d'approvisionnement**

31. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur les piliers Gestion de la fourniture de services et Gestion de la chaîne d'approvisionnement mentionnés au paragraphe 21 a) du présent rapport (voir également A/69/797, par. 21), ainsi que sur la construction d'une nouvelle base logistique à Goma évoquée aux paragraphes 22 et 211 du projet de budget. Le Comité cherchait notamment à savoir si la Mission comptait transférer ses activités logistiques de la Base d'appui d'Entebbe à Goma. Il a également demandé si une analyse coûts-avantages avait été menée avant de mettre en œuvre les changements envisagés dans le cadre du projet relatif à la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Il a été informé que la Mission n'avait pas encore procédé à une analyse comparative des coûts de ses pôles de distribution à Goma, Bunia et Bukavu et de sa base logistique. Il lui a toutefois été expliqué que, dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, la Mission avait l'intention de revoir l'organisation actuelle du processus d'approvisionnement et de la circulation des biens et de mener une analyse des coûts et qu'elle prévoyait également de mettre en place un cadre permettant de mesurer la qualité des prestations fournies par la Base d'appui d'Entebbe et chacun de ses pôles de distribution.

32. Le Comité consultatif a été informé que la Mission ne comptait pas transférer ses activités logistiques de la Base d'appui d'Entebbe à Goma, ce dernier site n'étant qu'un pôle de distribution. La Base d'appui d'Entebbe et les pôles de distribution comme Goma seraient des entités complémentaires aux activités très différentes en portée et en volume. Le transfert de l'ouest vers l'est du pays a nécessité l'installation de nouveaux camps dans la partie orientale du pays, ce qui a eu une incidence directe sur la charge de travail de la Base d'appui d'Entebbe en

termes de volume de marchandises et de chargements. Pour faire face à cet accroissement du volume d'activité, la Mission a décidé de répartir les opérations de soutien logistique entre la Base d'appui d'Entebbe et la plateforme logistique de Goma.

33. Le Comité consultatif s'est également fait communiquer des informations sur les projets relatifs à la définition des rôles respectifs de la Base d'appui logistique d'Entebbe et de la plateforme de Goma, comme il est prévu dans le plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement de la Mission. Il a été informé qu'Entebbe était un maillon central du couloir Mombasa, par lequel doivent transiter les marchandises destinées à la République démocratique du Congo, et restait le principal point d'entrée pour la MONUSCO. Mieux équipée et plus sûre, la base d'appui d'Entebbe est plus fiable et viable pour la fourniture de services logistiques et offre la possibilité de rationaliser l'acheminement des chargements jusqu'aux pôles de distribution sur le terrain. La Base d'appui d'Entebbe est également la principale entité d'appui logistique pour l'ensemble de la Mission et pour l'acheminement des chargements jusqu'aux pôles de distribution sur le terrain (Goma, Bukavu et Bunia), qui n'ont qu'une capacité de stockage limitée et où le taux de rotation des marchandises et des biens est très élevé.

34. Le Comité consultatif a également été informé que Goma resterait le principal pôle de distribution en raison de l'importance de la population présente et des besoins, en particulier ceux du personnel militaire et policier de la MONUSCO, qui est presque entièrement basée à Goma (voir par. 26 du présent rapport). Dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote en faveur de la gestion centralisée des stocks [voir par. 21 b)], il est envisagé que la Base d'appui d'Entebbe apporte un soutien à Dungu, Bunia et Beni et que la plateforme de Goma desserve Bukavu, Kalemi, Kisangani et Lumumbashi. Ce réseau de distribution sera mis en place dans le cadre du projet relatif à la gestion de la chaîne d'approvisionnement de la MONUSCO, qui vise à rationaliser et optimiser les capacités de soutien logistique et de déploiement des moyens et marchandises.

35. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui fournir, dans son prochain projet de budget, des informations détaillés sur les mesures prévues par la Mission pour mettre en place les piliers Gestion de la fourniture de services et Gestion de la chaîne d'approvisionnement et mettre en œuvre le projet pilote en faveur de la gestion centralisée des stocks, et notamment des précisions sur les rôles respectifs de la Base d'appui d'Entebbe et des pôles de distribution, sur les investissements ponctuels et les dépenses de fonctionnement renouvelables liées à chaque site, ainsi que sur les améliorations attendues sur les plans de l'efficacité et de l'efficience.**

**Base d'appui d'Entebbe**

36. Dans son rapport précédent (A/68/782/Add.14, par. 69 à 71), le Comité consultatif a demandé que soient fournies à l'Assemblée générale des informations complémentaires sur les activités, les fonctions, l'organisation et les effectifs de la plateforme logistique d'Entebbe au vu de la réorganisation de la Mission, ainsi qu'une synthèse de la totalité des ressources allouées à la plateforme logistique et de ses dépenses. Le Comité note que les renseignements demandés n'ont pas été fournis et demande qu'ils soient présentés dans le prochain projet de budget avec les

informations demandées au paragraphe 35 sur les mesures prévues par la Mission pour mettre en place les piliers Gestion de la fourniture de services et Gestion de la chaîne d'approvisionnement.

37. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu quelques précisions sur l'organisation, les structures hiérarchiques, les effectifs et les fonctions de la Base d'appui d'Entebbe. Il lui a été expliqué que le Directeur de l'appui à la Mission de la MONUSCO était le responsable des lieux et que le chef de la Base, par délégation de pouvoir, était responsable des activités courantes. Il a également été informé que la Base apportait un soutien logistique et un certain nombre de services à d'autres missions de maintien de la paix et autres entités moyennant remboursement des coûts, notamment : a) des services de transport aérien (manutention au sol, services d'aérogare et services de transport de passagers et de marchandises pour les vols des Nations Unies); b) des services d'hébergement et d'alimentation à l'intention des militaires et policiers dans le camp de transit; c) des services médicaux (rapatriement sanitaire et coordination des évacuations, services d'autopsie et hospitalisations); d) un appui en matière de sécurité au personnel des Nations Unies; e) un appui en matière de protocole aux délégations des Nations Unies et aux visiteurs officiels; f) un appui en matière de transport (location de véhicules notamment); g) des services de réception et d'inspection des envois; h) des services de gestion et d'administration des biens et un appui à la cession des biens. Le Comité a également obtenu des informations sur les missions de maintien de la paix qui bénéficient du soutien de la Base, lesquelles figurent à l'annexe III du présent rapport. Il s'est en outre fait communiquer le récapitulatif du personnel et des prestataires se trouvant à la Base, qui figure à l'annexe IV du présent rapport.

38. Le Comité consultatif relève que, parallèlement aux services logistiques, la Base d'appui d'Entebbe fournit également un ensemble de services d'appui administratif et d'appui aux communications et à l'informatique au personnel transitant par Entebbe, lesquels semblent similaires à certains de ceux qui sont assurés par le Centre de services régional d'Entebbe. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de passer en revue les différents services offerts par la Base d'appui d'Entebbe et par le Centre de services régional d'Entebbe dans l'objectif de rechercher de nouvelles possibilités d'intégrer les services fournis, et de lui présenter ses conclusions dans son prochain projet de budget. Le Secrétaire général devrait également être prié de rendre compte du remboursement des coûts liés aux services fournis**.

## B. Ressources nécessaires

39. Les prévisions de dépenses de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 se montent, en chiffres brut, à 1 369 790 300 dollars (montant net : 1 339 584 900 dollars), soit une diminution de 27 245 700 dollars (2,0 %) par rapport au crédit de 1 397 036 000 dollars ouvert pour l'exercice 2014/15. Une analyse des variations figure à la section III du projet de budget (A/69/797). La diminution globale s'explique principalement par la baisse des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police, compte tenu de la réduction prévue des effectifs des contingents (2 000 soldats en moins, voir par. 17 plus haut), cette baisse étant en partie compensée par la hausse des crédits

demandés au titre du personnel civil et des dépenses opérationnelles, qui tient respectivement au relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national et à l'achat prévu d'engins de génie et d'appareils informatiques pour remplacer du matériel obsolète, ainsi que par un accroissement du volume de l'appui destiné au FARDC et à la Police nationale congolaise (voir par. 70 ci-dessous).

40. Le projet de budget couvre le déploiement de 760 observateurs militaires, 19 815 membres de contingents, 391 membres de la Police des Nations Unies et 1 050 membres d'unités de police constituées, ainsi que de 946 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 792 agents recrutés sur le plan national, 457 Volontaires des Nations Unies, 139 membres du personnel fournis par des gouvernements et 216 temporaires.

### 1. Militaires et personnel de police

| *Catégorie* | *Effectif approuvé pour 2014/15* | *Effectif proposé pour 2015/16*[a] | *Variation* |
|---|---|---|---|
| Observateurs militaires | 760 | 760 | – |
| Contingents | 19 815 | 19 815 | – |
| Police des Nations Unies | 391 | 391 | – |
| Unités de police constituées | 1 050 | 1 050 | – |

[a] Niveau le plus élevé de l'exercice.

41. Le montant brut des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2015/16 s'élève, en chiffres bruts, à 620 127 500 dollars, soit une diminution de 52 871 200 dollars (7,9 %) par rapport à l'exercice précédent (672 998 700 dollars). Cette réduction globale traduit des prévisions de dépenses d'un montant plus faible aux rubriques suivantes :

a) Observateurs militaires (15 356 700 dollars), soit une baisse de 32,1 % qui s'explique principalement par l'application prévue d'un taux de vacance de postes plus élevé fixé à 36 % pour l'exercice 2015/16 contre 5 % pour l'exercice précédent, étant donné qu'il est proposé de reclasser 224 officiers d'état-major (29,5 % des 760 observateurs militaires autorisés) en tant que membres des contingents;

b) Contingents (36 032 800 dollars), soit une baisse de 6,3 % qui tient, d'une part, à l'augmentation du coefficient délais de déploiement qui passe à 12 % pour l'exercice 2015/16, contre 10 % pour l'exercice précédent, ce pourcentage reflétant la réduction prévue de 2 000 militaires au sein des contingents, et, d'autre part, à la diminution des coûts du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique, des coûts du fret liés au déploiement du matériel appartenant aux contingents et des frais de voyage liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, une seule relève étant prévue pour l'exercice 2015/16, contre deux pour l'exercice précédent;

c) Police des Nations Unies (1 820 500 dollars), soit une baisse de 7,7 % imputable à l'application d'un coefficient délais de déploiement de 14 %, contre 6 % pour l'exercice 2014/15, compte tenu des tendances actuelles.

42. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général pour les militaires et le personnel de police.**

## 2. Personnel civil

| *Catégorie* | *Effectif approuvé pour 2014/15*[a] | *Effectif proposé pour 2015/16*[a] | *Variation* |
|---|---|---|---|
| Personnel recruté sur le plan international | 1 016 | 946 | (70) |
| Personnel recruté sur le plan national | | | |
| Agents des services généraux | 2,631 | 2,572 | (59) |
| Administrateurs | 167 | 220 | 53 |
| Emplois de temporaire[b] | 203 | 216 | 13 |
| Personnel recruté sur le plan international | 13 | 22 | 9 |
| Personnel recruté sur le plan national | | | |
| Agents des services généraux | 169 | 169 | 0 |
| Administrateurs | 21 | 25 | 4 |
| Volontaires des Nations Unies | 524 | 457 | (67) |
| **Total** | **4 541** | **4 411** | **(130)** |

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.
[b] Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

43. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2015/16 s'élève à 323 145 500 dollars, soit une augmentation de 15 051 400 dollars (4,9 %) par rapport au montant de 308 094 100 dollars alloué pour l'exercice 2014/15. Cette augmentation tient à l'effet conjugué de :

a) La diminution prévue des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international (7 405 600 dollars, soit 3,9 %), due à la réduction nette de 70 postes soumis à recrutement international ainsi qu'à l'application proposée d'un taux de vacance de postes plus élevé fixé à 13 % pour l'exercice 2015/16, contre 10 % (pourcentage approuvé) pour l'exercice précédent;

b) L'augmentation prévue des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national (23 220 400 dollars, soit 29,4 %), imputable principalement au relèvement des barèmes des traitements applicables à cette catégorie de personnel en janvier 2014, relèvement qui est entré en vigueur au 1er novembre 2013 pour les agents en poste en République démocratique du Congo et au 1er août 2014 pour ceux en poste en Ouganda et qui n'avait pas été intégré dans les prévisions budgétaires concernant l'exercice 2014/15 (voir par. 11 b) ci-dessus);

c) La diminution prévue des dépenses au titre des Volontaires des Nations Unies (4 416 400 dollars, soit 19 %), qui tient surtout à la réduction nette de 67 postes de Volontaire des Nations Unies (soit 12,8 %) sur un total de 524 postes approuvés pour l'exercice 2014/15, ainsi qu'à l'application proposée d'un taux de vacance de postes de 12 % pour l'exercice 2015/16, contre un taux de 7 % approuvé pour l'exercice précédent;

d) L'augmentation prévue des dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (3 607 000 dollars, soit 37,3 %), qui tient essentiellement à la création proposée de 13 nouveaux emplois de temporaire pour appuyer les activités de désarmement, démobilisation et réinsertion, ainsi que de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinsertion et réinstallation, et qui serait en partie compensée par l'application de taux de vacance de postes supérieurs pour les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national (respectivement 10 % et 8 %, contre 5 % et 1 % pour l'exercice précédent).

**Taux de vacance de postes**

44. Les taux de vacance retenus pour établir les prévisions de dépenses concernant le personnel civil au titre de l'exercice 2015/16 sont indiqués aux paragraphes 179 et 180 du projet de budget. Le Secrétaire général précise que les taux de vacance de postes proposés pour cet exercice tiennent compte des taux effectifs moyens de l'exercice 2013/14 et de la période du 1er juillet au 31 décembre 2014, ainsi que des prévisions de déploiement du personnel militaire et du personnel de police et des effets des modifications concernant les postes (suppression, réaffectation et transformation). Il ajoute que les taux de vacance de postes soumis à recrutement international et national tiennent compte de la réduction prévue de 10 % des postes des services organiques, qui prendra effet en juillet 2016, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs civils (voir par. 23 et 24 ci-dessus). En outre, il indique que les taux de vacance de postes proposés pour l'exercice 2015/16 ont été majorés de 3 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 2 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 4 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 2 % pour les Volontaires des Nations Unies. Cela doit permettre à la Mission de geler le recrutement pour les postes des services organiques qui sont vacants ou pourraient devenir vacants au cours de l'exercice.

45. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu les informations qui figurent le tableau suivant sur les taux de vacance enregistrés pour les postes et les emplois de temporaire par catégorie de personnel, à savoir : a) les taux budgétisés et les taux effectifs se rapportant à l'exercice 2013/14; b) les taux budgétisés pour l'exercice en cours, les taux effectifs moyens pour la période de huit mois allant du 1er juillet 2014 au 28 février 2015 et les taux effectifs au 28 février 2015; c) le nombre de postes et d'emplois de temporaire et les taux de vacance correspondants proposés pour l'exercice 2015/16. Des informations complémentaires ont également été communiquées sur l'occupation des postes qu'il est proposé de supprimer ou de transformer.

| *MONUSCO* | *2013/14 Taux budgétisés* | *2013/14 Taux effectifs* | *2014/15 Taux budgétisés* | *2014/15 Taux effectifs moyens pour la période du 1er juillet 2014 au 28 février 2015* | *2014/15 Taux effectifs au 28 février 2015* | *2015/16 Taux proposés* | *Effectif proposé* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Personnel civil** | | | | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 13,0 | 11,5 | 10,0 | 11,6 | 15,5 | 13,0 | 946 |
| Personnel recruté sur le plan national | | | | | | | |
| Administrateurs recrutés sur le plan national | 14,0 | 8,9 | 10,0 | 23,4 | 22,8 | 17,0 | 220 |

| *MONUSCO* | *2013/14 Taux budgétisés* | *2013/14 Taux effectifs* | *2014/15 Taux budgétisés* | *2014/15 Taux effectifs moyens pour la période du 1er juillet 2014 au 28 février 2015* | *2014/15 Taux effectifs au 28 février 2015* | *2015/16 Taux proposés* | *Effectif proposé* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 5,0 | 6,3 | 6,0 | 7,9 | 9,1 | 10,0 | 2,572 |
| Volontaires des Nations Unies | 7,0 | 17,0 | 7,0 | 13,7 | 13,9 | 12,0 | 457 |
| **Emplois de temporaire** | | | | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 13,0 | 25,0 | 10,0 | 7,7 | 23,1 | 10,0 | 22 |
| Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 15,0 | 8,5 | 1,0 | 8,9 | 6,8 | 8,0 | 194 |
| Personnel fourni par des gouvernements | 30,0 | 28,1 | 30,0 | 42,4 | 52,5 | 30,0 | 139 |

46. **Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance de postes budgétisés devraient, dans toute la mesure possible, être calculés sur la base des taux effectifs. Lorsque les taux prévus au budget diffèrent des taux effectifs à la date d'établissement du budget, les taux utilisés devraient être clairement justifiés. Vu ce qui précède et compte tenu également des changements qu'il est proposé d'opérer sur les postes (création, transformation ou suppression) et des informations communiquées sur l'occupation des postes qui seraient supprimés ou transformés, le Comité recommande l'application d'un taux de vacance de 14 % aux postes soumis à recrutement international, de 29 % aux administrateurs recrutés sur le plan national, de 13 % aux Volontaires des Nations Unies et de 5 % aux emplois de temporaire recruté sur le plan international. Les dépenses opérationnelles relatives à ces postes devront être ajustées en conséquence.**

47. La Mission met également des postes et des emplois de temporaire à la disposition du Centre de services régional d'Entebbe. Le détail des effectifs du Centre figure dans le rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/69/751, annexe II, par. 40 à 45, et tableau B.6). La contribution de la MONUSCO aux effectifs du Centre comprend 125 postes et emplois de temporaire (1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 10 P-3, 2 P-2/1, 16 SM, 8 AN, 76 GN et 4 VNU). Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport correspondant du Comité consultatif sur la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions (A/69/874, annexe IV), le Secrétaire général propose l'application d'un taux de vacance de postes de 5 % au personnel recruté sur le plan international, de 15 % aux administrateurs recrutés sur le plan national et aux agents des services généraux recruté sur le plan national et de 2 % aux Volontaires des Nations Unies. **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées au sujet des propositions du Secrétaire général pour le Centre de services régional d'Entebbe (ibid. par. 61), le Comité consultatif recommande l'application d'un taux de vacance de postes de 17 % et 50 %, respectivement, aux fins de l'établissement des prévisions de dépenses afférentes aux postes d'agent des services généraux et d'administrateur recrutés sur le plan national que la MONUSCO propose pour le Centre régional de services d'Entebbe au titre de l'exercice 2015/16. Les dépenses opérationnelles relatives à ces postes devront être ajustées en conséquence**.

**Recommandations concernant les postes et emplois de temporaire**

48. Le Secrétaire général propose une réduction de 143 postes, ce total comprenant 70 postes pourvus sur le plan international, 6 postes pourvus sur le plan national et 67 postes de Volontaire des Nations Unies, et une augmentation de 13 emplois de temporaire, soit une réduction nette de 130 postes et emplois de temporaire. La réduction nette de 130 postes et emplois de temporaire résulterait de la création proposée de 43 nouveaux postes et emplois de temporaire et de la suppression proposée de 180 postes et emplois de temporaire. Le Secrétaire général propose en outre de transformer 33 postes pourvus sur le plan international et 19 postes de Volontaires des Nations Unies en postes pourvus sur le plan national (17 AN et 35 GN), ainsi que de transformer 1 poste pourvu sur le plan international en poste de Volontaire des Nations Unies. Il est également proposé de transférer 283 postes, d'en reclasser 10 et d'en réaffecter 131. On trouvera à l'annexe V du présent rapport un résumé des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour l'exercice 2015/16.

**Nouveaux postes et emplois de temporaire**

*Composante 1 : sécurité et protection des civils*

49. Il est proposé de créer trois postes au sein du Bureau des droits de l'homme (A/69/797, par. 73) pour lui permettre de continuer à appuyer la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et de renforcer son soutien en ce qui concerne les questions électorales et les questions relatives aux droits de l'homme dans le contexte du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Ces postes sont les suivants: un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3), un poste d'informaticien (P-3) et un poste de spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1re classe) (P-2).

*Composante 2 : stabilisation des zones touchées par le conflit*

*Section des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration/ désarmement, démobilisation, rapatriement, réinsertion et réinstallation*

50. Le Secrétaire général propose d'augmenter considérablement les effectifs de la Section en portant de 51 à 134 le nombre de postes et emplois de temporaire, notamment par la création de 13 emplois de temporaire (1 P-5, 4 P-4, 4 P-3 et 4 fonctionnaires recrutés sur le plan national) et par la réaffectation de 85 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en postes d'assistant chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 87 du projet de budget, la Mission continuera d'appuyer le désarmement, la démobilisation et le rapatriement des membres des groupes armés étrangers pour permettre leur réinstallation et leur réinsertion dans leur pays d'origine, tout en fournissant un appui opérationnel aux processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des groupes armés congolais à la faveur de la troisième phase du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration. Elle construira trois centres de réintégration, à Lombo (province du Bas-Congo), Lula/Kisangani (province Orientale), et Kaniema (province du Katanga), en distribuant des vivres et en mettant en œuvre d'autres moyens d'appui. On présente aux paragraphes 186 et 187 du projet de budget une ventilation des crédits demandés au titre du programme pour diverses catégories de dépenses.

51. Avec les 13 emplois de temporaire susmentionnés, la Section continuerait à soutenir l'action menée par le Gouvernement pour tâcher de stabiliser les zones touchées par le conflit, notamment en rétablissant l'autorité de l'État dans les zones libérées des conflits armés. Plus précisément, il est proposé de créer:

a) Un emploi de la classe P-5 (spécialiste chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, occupant la fonction de directeur des opérations à l'ouest) pour permettre à la Section d'appuyer les activités de désarmement, démobilisation et réintégration à l'ouest, étant donné que les ressources actuelles sont pleinement engagées dans des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration et de désarmement, démobilisation et rapatriement/réinsertion et réinstallation dans l'est du pays [A/69/797, par. 93 a)];

b) Quatre emplois à la classe P-4 (spécialistes chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, occupant les fonctions d'administrateur de camp de réintégration) dans trois camps à Lombo (province du Bas-Congo), Kaniema (province de Katanga), Lula (province Orientale) et sur un quatrième site qui reste à déterminer [ibid. par. 93 b)];

c) Quatre emplois de la classe P-3 (spécialistes chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, occupant les fonctions d'administrateur adjoint de camp de réintégration) pour des tâches liées à l'exécution et à la supervision d'activités techniques dans les camps, en étroite concertation avec d'autres membres de l'équipe de gestion des camps [ibid. par. 92 c)];

d) Quatre emplois de fonctionnaire d'administration (adjoint de 1re classe) (administrateur recruté sur le national) pour des fonctions administratives et logistiques nécessaires au bon fonctionnement des camps de réintégration, notamment la gestion du flux des ex-combattants dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration [ibid. par. 93 d)].

52. En outre, le Secrétaire général propose de réaffecter 84 postes pour les fonctions d'assistant chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (agent des services généraux recruté sur le plan national). Comme indiqué au paragraphe 92 du projet de budget, 84 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant multilingue) ont été prêtés par les antennes administratives locales pour ces fonctions. La proposition du Secrétaire général vise à régulariser l'arrangement existant en réaffectant les 84 assistants multilingues (agent des services généraux recruté sur le plan national) détachés par les antennes administratives locales en tant qu'assistants chargés du désarmement, de démobilisation et de la réintégration (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Ayant demandé des précisions, le Consultatif a été informé que les 84 postes étaient répartis comme suit entre les bureaux de désarmement, démobilisation et réintégration dans l'est de la République démocratique du Congo : a) 22 agents en poste dans les bases d'opération des provinces du Kivu; b) 31 agents en poste à Munigi (Nord-Kivu); c) 2 agents en poste à Goma; d) 7 agents en poste à Beni; e) 8 agents en poste à Bukavu; f) 4 agents en poste à Dungu; g) 2 agents en poste à Kalemie; h) 3 agents en poste à Lubero; i) 5 agents en poste à Uvira.

53. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier de Secrétaire général de continuer à examiner la dotation en effectifs de la Section et de présenter dans son prochain projet de budget de plus amples informations**

**sur les besoins effectifs de cette dernière en matière de dotation en personnel et sur la charge de travail à laquelle elle doit faire face.**

*Composante 4 : appui*

54. Il est proposé de créer 27 postes et emplois de temporaire au sein de la Division de l'appui à la mission, comme suit :

a) Un poste P-3 (spécialiste de la sécurité aérienne) dans le Groupe de la sécurité aérienne, pour faire face à l'augmentation de la charge de travail relative aux enquêtes sur les incidents et les accidents liés aux aéronefs (A/69/797, par. 141);

b) Deux postes d'administrateur recruté sur le plan national au Centre intégré de formation du personnel des missions qui est rattaché au bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission pour des fonctionnaires chargés de la formation qui seront affectés dans l'est de la République démocratique du Congo et appelés à coordonner les activités de formation nécessaires pour appuyer l'exécution du programme de renforcement des capacités du personnel national entrepris au niveau de la Mission (ibid. par. 155);

c) Six postes d'administrateur recruté sur le plan national (assistant Génie) à la Section du génie et de la gestion des installations et des camps, afin de favoriser le renforcement des capacités du personnel national et de remplacer six postes correspondants de Volontaire des Nations Unies qu'il est proposé de supprimer (ibid., par. 160);

d) Cinq postes de logisticien (administrateur recruté sur le plan national) au Centre d'appui à la mission, afin de favoriser le renforcement des capacités du personnel national et de remplacer cinq postes correspondants de Volontaire des Nations Unies qu'il est proposé de supprimer (ibid., par. 164);

e) Quatre postes de fonctionnaire chargé des transports (administrateur recruté sur le plan national) au sein de la Section de la mobilité (qui serait créée en fusionnant la Section des transports et la Section des transports aériens, afin de favoriser le renforcement des capacités du personnel national et de remplacer quatre postes correspondants de Volontaire des Nations Unies qu'il est proposé de supprimer (ibid., par. 165);

f) Trois postes de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (administrateur recruté sur le plan national) dans le Groupe des transports aériens de la Section de la mobilité, afin de favoriser le renforcement des capacités du personnel national et de remplacer trois postes de Volontaire des Nations Unies d'assistant aux opérations aériennes qu'il est proposé de supprimer (ibid., par. 166);

g) Un poste de conseiller du personnel (administrateur recruté sur le plan national) au Bureau du responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, pour renforcer le Groupe et consolider l'application du programme de renforcement des capacités nationales (ibid., par. 168);

h) Un poste P-4 à la Section des achats pour un fonctionnaire chargé des achats qui étudierait l'articulation des tâches et proposerait les changements requis pour l'application par la MONUSCO du modèle porté par la stratégie globale d'appui aux missions relativement à l'entreposage central (ibid., par. 169);

i) Quatre postes à la Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, à savoir deux postes d'administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents et deux postes d'administrateur chargé de la cession des biens (administrateurs recrutés sur le plan national) (ibid., par. 171).

**Transformation de postes**

55. Il est proposé de transformer 33 postes pourvus sur le plan international et 19 postes de Volontaire des Nations Unies en postes pourvus sur le plan national (17 AN et 35 GN), principalement pour permettre de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national. On trouvera à l'annexe VI du présent rapport une liste récapitulative des postes qu'il est proposé de transformer.

**Suppression de postes**

56. Il est proposé de supprimer 180 postes et emplois de temporaire. On trouvera à l'annexe VII du présent rapport un récapitulatif de ces postes et emplois de temporaire par bureau/section/groupe, catégorie, classe et titre fonctionnel. Les suppressions proposées concernent : un poste au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'état de droit; 10 postes et emplois de temporaire au titre de la composante 1 (Sécurité et protection des civils); deux postes et emplois de temporaire au titre de la composante 2 (Stabilisation des zones touchées par le conflit); quatre postes et emplois de temporaire au titre de la composante 3 (Appui à la gouvernance démocratique et aux réformes institutionnelles); 163 postes et emplois de temporaire au titre de la composante 4 (Appui).

**Transferts et réaffectations**

57. Le Secrétaire général propose également un grand nombre de transferts de postes et d'emplois de temporaire, principalement dans les composantes opérationnelles de la Mission, d'une part pour procéder à des réaménagements au sein du Bureau de l'état de droit, du Groupe de l'administration pénitentiaire et du Groupe violence sexuelle et sexiste (voir par. 20 ci-dessus) et, d'autre part, en vue d'organiser la transition de Radio Okapi pour en faire une entité distincte du Bureau de l'information, ce qui implique le transfert de 193 postes et emplois de temporaire (A/69/797, par.115 à 119).

58. En outre, le Secrétaire général propose de réaffecter un certain nombre de postes, en indiquant que l'objectif est de régulariser les arrangements existants et de rationaliser les liens hiérarchiques pour des postes qui sont prêtés, parfois pendant de longues périodes, par d'autres bureaux/sections/groupes de la Mission (voir A/69/797, par. 32, 47, 53, 67, 69, 75, 77, 83, 92, 95, 113, 143 et 163). **De l'avis du Comité consultatif, dans bien des cas, le Secrétaire général ne donne pas suffisamment de précisions sur les arrangements existants et les raisons des prêts, et il ne fournit pas non plus d'arguments à l'appui de ses propositions de transfert ou de réaffectation. À sa demande, le Comité a obtenu des indications sur la justification des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour régulariser les arrangements existants et les prêts effectués. Elles figurent à l'annexe VIII du présent rapport. Au vu des informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif n'a pas d'objections à l'égard des réaffectations proposées. Il souligne néanmoins que toutes les propositions de modification des tableaux d'effectifs, y compris celles qui visent à**

**régulariser des arrangements ad hoc existants, doivent être étayées par des arguments solides et soumises à l'examen de l'Assemblée générale**.

**Postes vacants de longue date**

59. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que : a) trois postes de la MONUSCO étaient vacants depuis deux ans ou plus : la durée de vacance atteignait 40 mois pour un poste d'assistant (budget) (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section des finances et 39 mois pour deux postes de technicien radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national) à la Section de l'informatique. Par ailleurs, les informations fournies indiquaient qu'aucun de ces trois postes ne faisait l'objet d'une procédure de recrutement. **À ce propos, le Comité consultatif rappelle qu'il faut réexaminer les postes qui sont restés vacants depuis au moins deux ans et que les projets de budget ultérieurs doivent comporter des propositions dûment justifiées pour leur suppression ou leur maintien (voir aussi A/68/782, par. 109). Vu l'absence de justification sur l'utilité de ces trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national qui sont vacants depuis plus de deux ans, il recommande qu'ils soient supprimés. Les dépenses opérationnelles relatives à ces postes devront être ajustées en conséquence**.

60. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 46, 47 et 59 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général pour le personnel civil.**

**Comparaison des dépenses de personnel**

61. Dans son rapport précédent (A/68/782/Add.14, par. 26), où il rappelait que dans son rapport sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633), le Secrétaire général avait indiqué que la création du Centre de services régional à Entebbe, qui est un lieu d'affectation famille autorisée, permettrait de réaliser davantage de gains d'efficacité, le Comité consultatif avait émis l'opinion que, dans la mesure du possible, le personnel d'appui devrait être affecté au Centre de services régional ou dans les locaux de la Mission à Entebbe. Ayant demandé des précisions, le Comité s'est vu communiquer un tableau comparant les dépenses de personnel à Kinshasa, Goma et Entebbe, qui figure dans l'annexe IX au présent rapport. Il réitère l'opinion qu'il avait exprimée dans son rapport précédent à cet égard.

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

| | *Effectif approuvé pour 2014/15* | *Taux proposés pour 2015/16* | *Variation* |
|---|---|---|---|
| Dépenses opérationnelles | 415 943 200 | 426 517 300 | 10 574 100 |

62. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 s'établit à 426 517 300 dollars, soit une augmentation de 10 574 100 dollars (2,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2014/15. Cette augmentation est le résultat net, d'une part, de l'accroissement des dépenses prévues au titre des fournitures, des services et du matériel divers (19 914

400 dollars, soit 61,2 %), des transports terrestres (4 154 300 dollars, soit 16,7 %), de l'informatique (1 872 800 dollars, soit 11,3 %) et des transports maritimes ou fluviaux (1 724 800 dollars, soit 118,5 %) et, d'autre part, de la baisse des dépenses prévues au titre des transports aériens (10 790 900 dollars, soit 5,2 %), des communications (2 484 000 dollars, soit 9,5 %), des projets à effet rapide (2 000 000 dollars, soit 28,6 %), des installations et infrastructures (1 874 700 dollars, soit 2,1 %) et des frais de voyage (342 000 dollars, soit 3,9 %).

63. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 46, 47, 59 et 64 du présent rapport, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général pour les dépenses opérationnelles.**

**Répartition des dépenses**

64. Dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, le Comité consultatif a fait des observations et recommandations quant aux dépenses que le Secrétaire général propose de répartir entre les budgets des différentes missions, y compris celles afférentes aux applications conçues par le Bureau de l'informatique et des communications et mises en service dans les missions et les dépenses supplémentaires découlant de l'initiative relative à la gestion de la chaîne d'approvisionnement (A/69/839). **Le Comité consultatif n'approuve pas la proposition du Secrétaire général tendant à faire supporter aux missions l'intégralité de ces dépenses et recommande que le montant des ressources demandées à ce titre pour les différentes missions soit réduit.** On trouve sous forme de tableau un récapitulatif des réductions recommandées pour les différentes missions par le Comité dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général. **Dans le cas de la MONUSCO, le Comité consultatif recommande une réduction de 245 985 dollars au titre de l'informatique, de 220 800 dollars au titre des consultants et de 331 200 dollars pour les voyages.** Les ajustements à la hausse correspondants des montants demandés au titre du compte d'appui sont indiqués dans le rapport du Comité sur le sujet (A/69/860).

**Transports terrestres**

65. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour les transports terrestres pour l'exercice 2015/16 s'élève à 28 985 800 dollars, soit une augmentation de 4 154 300 dollars (16,7 %) par rapport au montant alloué pour 2014/15. Le Secrétaire général indique que cette hausse est principalement imputable à des dépenses supplémentaires prévues au titre du gazole du fait de l'ajout de ressources pour le carburant nécessaire pour appuyer les opérations menées conjointement avec les FARDC (3 millions de litres de carburant, contre 159 000 litres pour l'exercice 2014/15), ainsi qu'au titre de l'achat de véhicules pour le remplacement d'engins de génie et de véhicules de manutention qui ont dépassé leur durée de fonctionnement prévue. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après, qui indique le prix moyen du litre de carburant calculé pour les six derniers mois de 2014. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera dans son prochain rapport sur l'exécution du budget une analyse détaillée des dépenses de carburant, en donnant des indications sur les prix unitaires, le montant total des dépenses et les quantités consommées**.

(En dollars des États-Unis)

| *Coût du litre de carburant Prix moyen effectif calculé pour les mois précédents* | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *Juillet 2014* | *Août 2014* | *Septembre 2014* | *Octobre 2014* | *Novembre 2014* | *Décembre 2014* | *Coût budgétisé* |
| 1,38 | 1,37 | 1,35 | 1,33 | 1,22 | 1,21 | 1,31 |

*Note* : Le coût budgétisé pour le litre de carburant est obtenu en calculant la moyenne des prix au litre sur les six derniers mois (de juillet à décembre 2014). On peut constater que les coûts unitaires pour la période allant de juillet à décembre 2014 ont diminué et que le coût moyen appliqué au projet de budget pour l'exercice 2015/16 s'établit à 1,31 dollar le litre.

### Transports aériens

66. Le montant des dépenses prévues au titre des transports aériens pour l'exercice 2015/16 s'élève à 195 681 300, dollars, soit une diminution de 10 790 900 dollars (5,2 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice précédent. Le Secrétaire général indique que cette variation est imputable à la diminution des coûts de location et d'opération des avions suite à la mise hors service de deux avions (1 C-130 et 1 SAAB), au partage des frais concernant deux avions (1 CRJ et 1 L-100) avec d'autres missions et à la réduction des besoins en carburant qui en a résulté. La diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation du coût des heures de vol pour les deux hélicoptères Rooivalk aux termes du contrat actuellement en vigueur, lequel se chiffre à environ 12 millions de dollars contre 4 millions de dollars pour l'exercice 2014/15**. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira des explications complètes sur les différences entre les contrats relatifs aux hélicoptères Rooivalk dans son rapport sur l'exécution du budget**.

67. Au cours de ses échanges avec les représentants du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé qu'environ 102 000 passagers de la MONUSCO et quelque 29 000 personnes ne faisant pas partie de son personnel avaient été transportés à bord de vols organisés par cette dernière pendant la période allant de janvier à décembre 2014. Étant donné que la taille de sa flotte aérienne a été réduite de 12 % en moyenne au cours des trois dernières années et qu'il est nécessaire d'établir des priorités et de planifier les moyens aériens en fonction de ses propres besoins, la MONUSCO a décidé d'instituer, à compter de novembre 2014, un montant forfaitaire (équivalent à la somme facturée par les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies) pour les membres d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres personnes ne faisant pas partie du personnel des Nations Unies qui voyagent sur des vols assurés par la MONUSCO. Le Comité a été informé que la facturation des frais de voyage du personnel n'appartenant pas aux missions des Nations Unies pour les voyages effectués à bord d'aéronefs exploités par l'ONU était actuellement examinée sous les aspects juridiques et ceux relatifs à la responsabilité et aux assurances, et que l'on s'appuierait sur les conclusions de cet examen pour élaborer une politique applicable à toutes les missions. **Le Comité consultatif prendra connaissance avec intérêt de ces conclusions**.

**Installations et infrastructures**

68. Les dépenses prévues au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2015/16 s'élèvent à 86 663 500 dollars, ce qui représente une diminution de 1 874 700 dollars (2,1 %), par rapport au montant alloué pour l'exercice précédent. Ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 209 à 211 du document de présentation du budget, la diminution globale des ressources demandées au titre de la location des locaux, des carburants et lubrifiants et des services de sécurité ont été en partie contrebalancées par la hausse des ressources demandées pour l'achat de locaux préfabriqués et pour les services de construction, en particulier la construction d'une nouvelle base logistique à Goma.

69. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le total des dépenses afférentes à la base logistique de Goma s'élevait à 13,4 millions de dollars et comprenait un montant de 4,9 millions de dollars inscrit sous la rubrique « services d'architecture et de démolition » dans le budget de l'exercice 2015/16. Il a également reçu un tableau qui contient des informations détaillées sur les grands chantiers de construction en cours, notamment sur le coût de chaque projet, le calendrier général des travaux et l'état d'avancement de la mise en œuvre. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter dorénavant dans ses projets de budget des informations actualisées sur l'état d'avancement des travaux pour chaque grand projet de construction et sur les coûts afférents. Il préconise également de prier le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée, pour examen, une proposition détaillée concernant tout nouveau projet de construction important envisagé par la Mission**.

**Fournitures, services et matériel divers**

70. Le montant prévu au titre des fournitures, services et matériels divers pour l'exercice 2014/15 s'élève à 52 439 500 dollars, soit une augmentation de 19 914 400 dollars (61,2 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice précédent. Comme indiqué aux paragraphes 218 et 219 du projet de budget, cette augmentation est imputable en partie au nouveau plan comptable qui classe les coûts du fret pour le génie, le transport, le matériel informatique et de communications et les autres fournitures générales dans cette rubrique alors que ces frais constituaient des postes budgétaires spécifiques au cours de l'exercice 2014/15. Elle tient également au fait que le crédit demandé pour les rations est plus élevé car il est prévu de soutenir davantage de soldats des FARDC et d'agents de la Police nationale congolaise (appui prévu pour 25 500 personnes, contre 8 400 au cours de l'exercice 2014/15), ce qui entraînera un coût supplémentaire de 10,5 millions de dollars, y compris les frais de transport. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter, dans le rapport pertinent sur l'exécution du budget, des informations sur l'emploi des ressources fournies à des agents ne faisant pas partie du personnel des Nations Unies et de donner notamment des précisions sur la manière dont les fournitures distribuées sont autorisées et comptabilisées.**

**Informatique**

71. Le montant des dépenses prévues au titre de l'informatique pour l'exercice 2015/16 s'établit à 18 490 900 dollars, soit une augmentation de 1 872 800 dollars

(11,3 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice précédent. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 217 du projet de budget, cette hausse tient principalement à l'accroissement des ressources demandées au titre de l'achat de matériel informatique pour remplacer un grand nombre d'ordinateurs qui sont devenus obsolètes, ainsi qu'à l'augmentation de la part des coûts indirects afférents à Umoja que la Mission doit assumer.

72. Ayant demandé de plus amples précisions sur l'augmentation prévue, le Comité consultatif a été informé que les ressources supplémentaires englobaient un montant de l'ordre de 500 000 dollars reflétant des coûts plus élevés calculés au prorata pour les services informatiques liés à Umoja, y compris des services d'assistance aux usagers et d'appui à la gestion des infrastructures, des plateformes, des applications et des formations. Cette hausse était imputable à l'accroissement prévu du nombre d'utilisateurs et à l'introduction de fonctionnalités supplémentaires. Le Comité consultatif reviendra sur la question des frais afférents aux services d'appui à Umoja lors de l'examen du prochain rapport du Secrétaire général sur ce progiciel. Il a par ailleurs été informé qu'un montant supplémentaire de 200 000 dollars inclus dans cette augmentation était lié à des services relatifs au système d'information géographique, qui avaient été omis par inadvertance dans le budget précédent. Le Comité a demandé au Secrétaire général de présenter des informations détaillées sur la répartition des dépenses afférentes aux services d'information géographique dans le prochain rapport sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (voir A/69/839/Add.9, par. 46) et il reviendra sur la question lorsqu'il examinera ce rapport.

73. Le Comité consultatif a demandé un complément d'information sur les gains d'efficacité que l'on compte obtenir grâce à la mise en œuvre des trois initiatives relatives technologies de l'information et des communications dont il est question au paragraphe 21 d) – communications intégrées, Centre de technologie d'Entebbe et développement des services de visioconférence – ainsi qu'un résumé de toute analyse coûts-avantages qui sera réalisée. Quelques informations lui ont été communiquées sur les améliorations attendues, mais il n'a reçu aucune indication sur les dépenses renouvelables ou non renouvelables afférentes à ces initiatives ou sur les gains d'efficacité concrets qui sont escomptés. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de donner, dans son prochain projet de budget, des précisions sur l'état d'avancement de chacune des trois initiatives, ainsi que des indications sur les dépenses renouvelables et non renouvelables liées à leur mise en œuvre, sur les gains d'efficacité escomptés et sur les dispositifs de recouvrement des coûts éventuellement prévus**.

# V. Questions diverses

### Centre de services régional d'Entebbe

74. Comme il est indiqué au paragraphe 172 du projet de budget (A/69/797), ont été transférées au Centre de services régional les fonctions de prestation de services en matière d'indemnités et de paiements, d'avantages et de prestations, d'établissement de rapports financiers et d'informatique et de communication au niveau régional, ainsi que l'administration du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. On trouvera aux paragraphes 172 à 175 et à la section

II.J du document le cadre de budgétisation axée sur les résultats du Centre et le détail des ressources humaines et financières que les missions ont contribuées au Centre. Le détail des postes et emplois de temporaire que la MONUSCO a contribués au Centre et la recommandation correspondante du Comité consultatif relative au taux de vacance applicable est donné au paragraphe 47 ci-dessus.

**Projets à effet rapide**

75. Le montant estimatif des dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2015/16 s'élève à 5 000 000 de dollars, soit 2 000 000 de dollars (28,6 %) de moins que le montant alloué pour 2014/15. Au paragraphe 191 de son rapport, le Secrétaire général précise que les dépenses prévues pour l'exercice 2015/16 ont été calculées sur la base d'une analyse des besoins pour les opérations de la MONUSCO dans l'est du pays et indique les critères en fonction desquels certains projets se sont vus accorder la priorité. Il indique en outre que la mise en œuvre des projets à effet rapide restera un outil efficace de renforcement de la confiance entre la population congolaise et la MONUSCO grâce à l'élaboration et à l'exécution conjointes de projets répondant aux besoins pressants des communautés. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu remettre les tableaux suivants, qui montrent l'état d'avancement des projets.

*État d'avancement des projets*[a]

| *Exercice* | *Prévus* | *En cours* | *Achevés* | *Annulés* | *Total* |
|---|---|---|---|---|---|
| 2013/14 | | 19 | 58 | 2 | 79 |
| 2014/15 | 73 | 54 | 0 | 6 | 133 |

*État d'utilisation des crédits*[a]

| *Exercice* | *Crédit ouvert* | *Crédit approuvé* | *Annoncé* |
|---|---|---|---|
| 2013/14 | 2 000 000 | 1 982 142 | 1 982 142 |
| 2014/15 | 7 000 000 | 6 459 797 | 5 453 762 |

[a] À la fin mars 2015.

76. **Le Comité consultatif encourage la MONUSCO à veiller à ce que les projets soient choisis et exécutés dans les meilleurs délais, afin que leur effet soit réellement rapide.**

**Groupe de l'environnement**

77. Comme indiqué au paragraphe 154 du projet de budget, il est proposé que le Groupe de l'environnement passe du Bureau du Directeur de l'appui à la mission au Bureau du Directeur adjoint dans le cadre de la restructuration de la Division de l'appui à la mission. Le Groupe est composé de quatre postes (1 P-4, 1 AN et 2 VNU).

78. Le Comité consultatif a demandé quel type de mesures la Mission prenait pour gérer ses déchets et recycler le matériel (ordinateurs, etc.), et pour renforcer le Groupe de l'environnement. Il a été informé que les mesures de gestion des déchets

et de recyclage comprenaient : a) l'instauration d'un programme de recyclage de l'eau; b) la mise en place d'un plan d'action environnemental, consistant notamment en la conclusion de contrats avec les fournisseurs pour assurer l'élimination du matériel électronique à la fin de son cycle de vie; c) la conclusion de contrats avec des entrepreneurs pour le recyclage et l'élimination du matériel usé; d) l'acquisition d'incinérateurs supplémentaires pour l'incinération des déchets dangereux; e) la réalisation d'activités de sensibilisation au respect de l'environnement à l'intention du personnel civil et en tenue de la Mission.

79. Le Comité a également été informé que la MONUSCO avait confié l'exécution des programmes environnementaux aux sections et unités militaires compétentes. Elle disposait, de plus, d'un comité de l'environnement pour faciliter la prise de décisions en la matière. Une équipe spéciale a également été constituée pour enquêter sur les crimes contre l'environnement, en particulier le trafic d'espèces sauvages. Compte tenu de sa taille et de l'ampleur des questions environnementales, la Mission comptait également revoir son tableau d'effectifs actuel.

**Services de détection des mines et de déminage**

80. Les ressources nécessaires pour les services de détection des mines et de déminage sont indiquées à la rubrique Fournitures, services et matériel divers et s'établissent à 2 725 400 dollars pour l'exercice 2015/16, soit une augmentation de 13 800 dollars (0,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2014/15. Comme il est indiqué au paragraphe 189 du projet de budget, la Mission ne mènera plus d'activités de déminage à des fins humanitaires et les ressources prévues pour l'exercice 2015/16 sont uniquement destinées à assurer la neutralisation des explosifs et munitions et les services de gestion des armes et des munitions directement liés aux opérations militaires que la Mission mène actuellement pour neutraliser les groupes armés.

# VI. Conclusion

81. Les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 sont indiquées au paragraphe 93 du rapport sur l'exécution du budget (A/69/620). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 21 082 900 dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, ainsi que les autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2014, d'un montant de 14 616 000 dollars, soient portés au crédit des États Membres**.

82. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 sont indiquées au paragraphe 15 de la note du Secrétaire général sur le financement de la Mission (A/69/832). **Au vu de la recommandation formulée au paragraphe 16 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 38 577 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015, montant qui viendra s'ajouter au crédit de 1 397 036 000 dollars qu'elle a ouvert à cet effet pour le même exercice dans sa résolution 68/287**.

83. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 sont indiquées au paragraphe 221 du projet de budget (A/69/797). **Considérant les recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 46, 47, 59 et 64 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que le montant total des crédits proposé par le Secrétaire général soit réduit de 7 396 800 dollars. En conséquence, il recommande que, si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MONUSCO, l'Assemblée générale ouvre un crédit de 1 362 393 500 dollars aux fins du fonctionnement de la MONUSCO pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016**.

*Documentation*

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/620)
- Note sur les modalités de financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/69/832)
- Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/797)
- Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2015/173)
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, présenté en application du paragraphe 39 de la résolution 2147 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/957)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies portant sur l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 [A/69/5 (Vol. II), chap. II]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/69/839)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (A/68/782/Add.14)
- Résolution 68/287 de l'Assemblée générale
- Résolutions 2098 (2013), 2147 (2014) et 2211 (2015) du Conseil de sécurité

# Annexe I

## Crédits supplémentaires nécessaires pour 2014/15

(En milliers de dollars des États-Unis, montants arrondis)

| | | | *1er juillet 2014-30 juin 2015* | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | *Montant estimatif des dépenses supplémentaires* | | | | |
| *Catégorie* | *Budget approuvé* | *Prévisions de dépenses (coûts de référence)* | *Retards dans le retrait des contingents* | *Relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national* | *Total des dépenses supplémentaires* | *Total des financements nécessaires pour 2014/15* | *Crédits supplémentaires (montants nets)* |
| **2. Contingents** | | | | | | | |
| Remboursement au taux standard du coût des contingents | 285 176 200,0 | 253 395 231,6 | 19 072 759,4 | | 19 072 759,4 | 272 467 991,0 | (12 708 209,0) |
| Frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement) | 31 163 600,0 | 29 901 317,2 | 2 250 636,8 | | 2 250 636,8 | 32 151 954,0 | 988 354,0 |
| Indemnité de permission | 5 374 800,0 | 4 326 635,3 | 325 660,7 | | 325 660,7 | 4 652 296,0 | (722 504,0) |
| Indemnité journalière | 8 331 800,0 | 10 145 448,1 | 763 635,9 | | 763 635,9 | 10 909 084,0 | 2 577 284,0 |
| Indemnité de subsistance (missions) | | 1 864 398,0 | – | | – | 1 864 398,0 | 1 864 398,0 |
| Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité | 716 500,0 | 716 500,0 | | | – | 716 500,0 | – |
| Rations | 69 975 800,0 | 61 541 042,5 | 4 632 121,5 | | 4 632 121,5 | 66 173 164,0 | (3 802 636,0) |
| Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur | 77 206 800,0 | 71 999 196,6 | 5 419 294,4 | | 5 419 294,4 | 77 418 491,0 | 211 691,0 |
| Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome | 83 290 300,0 | 75 601 206,6 | 5 690 413,4 | | 5 690 413,4 | 81 291 620,0 | (1 998 680,0) |
| Transport et déploiement du matériel appartenant aux contingents | 7 596 100,0 | 7 596 100,0 | 12 320 031,0 | | 12 320 031,0 | 19 916 131,0 | 12 320 031,0 |
| **Total, rubrique 2** | **568 831 900,0** | **517 087 076,0** | **50 474 553,0** | | **50 474 553,0** | **567 561 629,0** | **(1 270 271,0)** |
| **6. Personnel recruté sur le plan national** | | | | | | | |
| Traitements du personnel recruté sur le plan national | 45 181 300,0 | 41 265 358,0 | | 13 554 390,0 | 13 554 390,0 | 54 819 748,0 | 9 638 448,0 |
| Contributions du personnel | 11 220 900,0 | 9 416 720,0 | | 3 366 270,0 | 3 366 270,0 | 12 782 990,0 | 1 562 090,0 |
| Dépenses communes de personnel | 15 577 200,0 | 25 456 907,0 | | 4 673 160,0 | 4 673 160,0 | 30 130 067,0 | 14 552 867,0 |
| Prime de danger | 6 632 900,0 | 8 004 308,0 | | | – | 8 004 308,0 | 1 371 408,0 |

| Catégorie | Budget approuvé | Prévisions de dépenses (coûts de référence) | Retards dans le retrait des contingents | Relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national | Total des dépenses supplémentaires | Total des financements nécessaires pour 2014/15 | Crédits supplémentaires (montants nets) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *1er juillet 2014-30 juin 2015* | | | | | | |
| | | | *Montant estimatif des dépenses supplémentaires* | | | | |
| Heures supplémentaires | 490 000,0 | 830 707,0 | | | – | 830 707,0 | 340 707,0 |
| Autres dépenses | | 3 671,0 | | | – | 3 671,0 | 3 671,0 |
| **Total, rubrique 6** | **79 102 300,0** | **84 977 671,0** | **–** | **21 593 820,0** | **21 593 820,0** | **106 571 491,0** | **27 469 191,0** |
| **8. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)** | | | | | | | |
| *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | |
| Traitements | 1 452 600,0 | 1 604 204,0 | | | – | 1 604 204,0 | 151 604,0 |
| Dépenses communes de personnel | 1 195 600,0 | 1 089 634,0 | | | – | 1 089 634,0 | (105 966,0) |
| Contributions du personnel | 219 200,0 | 182 304,0 | | | – | 182 304,0 | (36 896,0) |
| Prime de danger | 221 800,0 | 214 000,0 | | | – | 214 000,0 | (7 800,0) |
| **Total partiel** | **3 089 200,0** | **3 090 142,0** | | | **–** | **3 090 142,0** | **942,0** |
| *Personnel recruté sur le plan national* | | | | | | | |
| Traitements | 3 531 100,0 | 2 729 276,0 | | 1 059 330,0 | 1 059 330,0 | 3 788 606,0 | 257 506,0 |
| Dépenses communes de personnel | 1 236 100,0 | 957 550,0 | | 370 830,0 | 370 830,0 | 1 328 380,0 | 92 280,0 |
| Contributions du personnel | 880 300,0 | 843 383,0 | | | – | 843 383,0 | (36 917,0) |
| Prime de danger | 944 900,0 | 551 923,0 | | | – | 551 923,0 | (392 977,0) |
| **Total partiel** | **6 592 400,0** | **5 082 132,0** | **–** | **1 430 160,0** | **1 430 160,0** | **6 512 292,0** | **(80 108,0)** |
| *Autres dépenses de personnel* | | | | | | | |
| Traitements | – | 79 166,0 | | | – | 79 166,0 | 79 166,0 |
| **Total partiel** | **–** | **79 166,0** | | **–** | **–** | **79 166,0** | **79 166,0** |
| **Total, rubrique 8** | **9 681 600,0** | **8 251 440,0** | **–** | **1 430 160,0** | **1 430 160,0** | **9 681 600,0** | **–** |
| **Ressources nécessaires (montants bruts)** | **1 397 036 000,0** | **1 362 115 152,0** | **50 474 553,0** | **23 023 980,0** | **73 498 533,0** | **1 435 613 685,0** | **38 577 685,0** |

# Annexe II

## Dépenses liées au transfert des activités de l'ouest à l'est de la République démocratique du Congo

(En dollars des États-Unis)

| | *Dépenses* | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | *Exercice* | | | | |
| | *2013/14* | | | *2014/15* | |
| *Catégorie* | *Dépenses renouvelables* | *Dépenses ponctuelles* | *Total* | *Montant estimatif des dépenses renouvelables* | *Montant estimatif des dépenses ponctuelles* |
| **Dépenses de personnel** | 11 296 423,00 | 4 881 440,27 | 16 177 863,27 | – | – |
| **Total partiel** | **11 296 423,00** | **4 881 440,27** | **16 177 863,27** | **–** | **–** |
| **Dépenses de fonctionnement** | | | | | |
| Voyages | – | 2 500 000,00 | 2 500 000,00 | | – |
| Génie | – | 7 000 000,00 | 7 000 000,00 | 3 960 000,00 | – |
| Approvisionnement | – | 400 000,00 | 400 000,00 | – | – |
| Contrôle des mouvements | – | 9 163 500,00 | 9 163 500,00 | 3 950 176,00 | – |
| Communications et informatique | – | 20 013 450,00 | 20 013 450,00 | 4 209 000,00 | – |
| Transports | – | | – | – | – |
| Aviation | – | | – | – | – |
| **Total partiel** | **–** | **39 076 950,00** | **39 076 950,00** | **12 119 176,00** | **–** |
| **Total** | **11 296 423,00** | **43 958 390,27** | **55 254 813,27** | **12 119 176,00** | **–** |

# Annexe III

## Missions de maintien de la paix appuyées par la Base d'appui d'Entebbe

| | *2011/12* | *2012/13* | *2013/14* | *2014/15* | *Observations* |
|---|---|---|---|---|---|
| *Entités hébergées à la Base* | | | | *(jusqu'en janvier 2015)* | |
| Centre de services régional | 3 206 683,00 | 2 237 932,04 | 1 441 119,99 | 651 992,19 | Appui technique (services de maintenance et d'infrastructure, etc.), appui informatique, fournitures générales (carburant, lubrifiants, etc.), services de transport, de sécurité et de visas |
| Bureau régional d'achat | 76 952,00 | 57 676,00 | 87 579,00 | 36 113,42 | Voir ci-dessus |
| MINUAD | 2 261 260,62 | 2 317 416,05 | 1 035 086,69 | 41 253,91 | Voir ci-dessus, plus manutention de bagages |
| FISNUA | 245 297,32 | 161 392,50 | 415 067,71 | 705 681,56 | Voir ci-dessus, plus manutention de bagages et de marchandises |
| MINUSS | 529 659,94 | 760 723,40 | 725 283,12 | 457 851,97 | Voir ci-dessus, plus manutention de bagages et de marchandises |
| MINUSCA | | | 18 950,00 | 63 830,00 | Manutention au sol, carburant, hôtel, hébergement des équipes |
| Bureau des services de contrôle interne | | | | 17 685,99 | Appui technique (services de maintenance et d'infrastructure, etc.), appui informatique, fournitures générales, services de transport et de sécurité |
| **Total** | **6 319 852,88** | **5 535 139,99** | **3 723 086,51** | **1 974 409,05** | |
| *Entités non hébergées à la Base* | | | | | |
| UNSOA | 59 074,32 | 134 286,36 | 52 016,00 | 42 621,15 | Services de restauration pour les contingents durant les périodes de relève, formation, hébergement au camp de transit et manutention des bagages |
| Appui ponctuel | | | | | |
| MINURCAT | 2 310,02 | | | | Appui à l'équipe chargée de la liquidation |
| MINUSMA | | 2 500,00 | 7 800,00 | | Manutention au sol |
| BINUCA | | 2 200,00 | | | Manutention au sol |
| MINUAUCE | | | | 590 153,76 | Expédition de matériel aux missions de la MINUACE |
| BRENUAC | 846,50 | 1 113,92 | | 2 109,00 | Appui aux délégations de l'UNOCA en mission en Ouganda, manutention au sol |
| Armée de l'air soudanaise | 2 000,00 | | | | Manutention au sol |
| UTAir | 570,00 | | | | Manutention au sol |

| | *2011/12* | *2012/13* | *2013/14* | *2014/15* | *Observations* |
|---|---|---|---|---|---|
| FINUL | | | 1 100,00 | | Manutention au sol |
| **Total** | **64 800,84** | **140 100,28** | **60 916,00** | **634 883,91** | |

*Abréviations* : BINUCA = Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine; BRENUAC = Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale; FINUL = Force intérimaire des Nations Unies au Liban; FISNUA = Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei; MINUAD = Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour; MINUAUCE = Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola; MINURCAT = Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad; MINUSCA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine; MINUSMA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali; MINUSS = Mission des Nations Unies au Soudan du Sud; UNSOA = Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie.

# Annexe IV

## Personnel des missions et des sous-traitants stationné à la Base d'appui d'Entebbe

| | |
|---|---|
| **Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo** | |
| MONUSCO | 266 |
| MONUSCO (Centre de services régional) | 125 |
| Projet de construction (sous-traitants) | 185 |
| Vacataire recruté au niveau international | 1 |
| Vacataires recrutés au niveau local | 9 |
| Sous-traitants (personnel navigant, agents de sécurité, équipes de nettoyage, personnel de la cafétéria) | 263 |
| Police militaire | 13 |
| **Total partiel** | **862** |
| **Autres missions de maintien de la paix** | |
| MINUSCA | 19 |
| MINUAD | 29 |
| FISNUA | 14 |
| MINUSS | 28 |
| UNSOA | 1 |
| Centre de services régional | 277 |
| **Total partiel** | **368** |
| **Autres entités hébergées à la Base** | |
| Bureau régional d'achat | 26 |
| Bureau régional des technologies de l'information et des communications | 48 |
| Équipe des Nations Unies pour l'appui à la lutte antimines/Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies | 10 |
| BSCI/équipe de la Division de l'audit interne | 9 |
| Équipe régionale du BSCI | 10 |
| **Total partiel** | **103** |
| **Total** | **1 333** |

*Abréviations* : FISNUA = Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei; MINUAD = Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour; MINUSCA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine; MINUSS = Mission des Nations Unies au Soudan du Sud; UNSOA = Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie.

# Annexe V

## Modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016

| | *Variation* | *Classe* | *Titre ou fonction* | *Modification* | *Origine ou destination du transfert ou type de transformation* |
|---|---|---|---|---|---|
| **Direction exécutive et administration** | | | | | |
| Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général | | | | | |
| Postes | -1 | D-2 | Chef de cabinet | Transfert | Au bureau du Chef de cabinet |
| | -1 | P-4 | Spécialiste des questions politiques | Transfert | Au bureau du Chef de cabinet |
| | +1 | P-3 | Spécialiste des questions politiques | Transfert | De la Division des affaires politiques |
| | -1 | P-3 | Spécialiste des meilleures pratiques | Transfert | Au bureau du Chef de cabinet |
| | -1 | P-3 | Assistant spécial | Transfert | Au bureau du Chef de cabinet |
| | -2 | SM | Assistant administratif | Transfert | Au bureau du Chef de cabinet |
| | -1 | GN | Assistant administratif | Transfert | Au bureau du Chef de cabinet |
| | -1 | GN | Chauffeur | Transfert | Au bureau du Chef de cabinet |
| | -2 | GN | Assistant d'équipe | Transfert | Au bureau du Chef de cabinet |
| | +2 | GN | Assistant administratif | Réaffectation | Des antennes administratives locales |
| | -1 | GN | Chauffeur | Réaffectation | Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général |
| | -1 | GN | Chauffeur | Réaffectation | À la Cellule de planification stratégique |
| | +1 | VNU | Spécialiste des questions politiques | Réaffectation | Du Bureau des affaires civiles |
| Groupe des projets à effet rapide | | | | | |
| | -2 | AN | Administrateur de programme adjoint | Transfert | Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'état de droit |
| | -1 | GN | Assistant programmes | Transfert | Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'état de droit |
| **Total partiel** | **-11** | | | | |
| **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)** | | | | | |
| Postes | +1 | SM | Assistant administratif | Transfert | Du Groupe des chefs des bureaux locaux |
| | +1 | GN | Assistant d'équipe | Réaffectation | Du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général |
| **Total partiel** | **+2** | | | | |

| | *Variation* | *Classe* | *Titre ou fonction* | *Modification* | *Origine ou destination du transfert ou type de transformation* |
|---|---|---|---|---|---|
| **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'état de droit** | | | | | |
| Postes | +1 | P-5 | Conseiller principal pour la stabilisation | Réaffectation | Au sein du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'état de droit |
| | -1 | P-5 | Assistant spécial | Réaffectation | Au sein du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'état de droit |
| | +1 | P-5 | Conseiller principal pour la protection des femmes | Réaffectation | Du Groupe violence sexuelle et sexiste |
| | +1 | P-3 | Spécialiste des affaires civiles | Transfert | Du Bureau des affaires civiles |
| | +1 | SM | Assistant administratif | Transfert | Du Groupe violence sexuelle et sexiste |
| | +2 | AN | Administrateur de programme adjoint | Transfert | Du Groupe des projets à effet rapide |
| | +1 | AN | Spécialiste de la formation | Transfert | Du Groupe violence sexuelle et sexiste |
| | +1 | GN | Assistant programmes | Transfert | Du Groupe des projets à effet rapide |
| | -1 | GN | Chauffeur | Suppression | |
| | +1 | VNU | Assistant spécial | Réaffectation | Des antennes administratives locales |
| **Total partiel** | **+7** | | | | |
| **Groupe des chefs des bureaux locaux** | | | | | |
| Postes | -1 | P-5 | Spécialiste des questions politiques hors classe | Transfert | Au Bureau du Chef de cabinet |
| | -1 | SM | Assistant administratif | Transfert | Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission |
| | -1 | SM | Assistant administratif | Transfert | Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général |
| | +1 | GN | Chauffeur | Transfert | Du Bureau des droits de l'homme |
| | -1 | GN | Chauffeur | Réaffectation | Au Bureau du Chef de cabinet |
| | -1 | GN | Assistant administratif | Réaffectation | Au Groupe du protocole |
| **Total partiel** | **-4** | | | | |
| **Bureau du Chef de cabinet** | | | | | |
| Postes | +1 | D-2 | Chef de cabinet | Transfert | Du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général |
| | +1 | P-5 | Spécialiste des questions politiques hors classe | Transfert | Du Groupe des chefs des bureaux locaux |
| | +1 | P-4 | Spécialiste des questions politiques | Transfert | Du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général |
| | +1 | P-3 | Assistant spécial | Transfert | Du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général |
| | +1 | P-3 | Spécialiste des meilleures pratiques | Transfert | Du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général |

| | *Variation* | *Classe* | *Titre ou fonction* | *Modification* | *Origine ou destination du transfert ou type de transformation* |
|---|---|---|---|---|---|
| | +2 | SM | Assistant administratif | Transfert | Du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général |
| | +1 | GN | Assistant administratif | Transfert | Du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général |
| | +1 | GN | Chauffeur | Transfert | Du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général |
| | +2 | GN | Assistant d'équipe | Transfert | Du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général |
| | +1 | GN | Assistant administratif | Réaffectation | Du Groupe des chefs des bureaux locaux |
| | +1 | VNU | Assistant administratif | Réaffectation | Du Bureau de l'information |
| **Cellule de planification stratégique** | | | | | |
| Poste | +1 | GN | Assistant d'équipe | Réaffectation | Du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général |
| **Cellule d'analyse conjointe de la Mission** | | | | | |
| Postes | +1 | P-4 | Analyste de l'information | Réaffectation | De la Section de la protection de l'enfance |
| | +1 | P-3 | Administrateur de base de données | Réaffectation | De la Section des questions liées à la problématique hommes-femmes |
| | +1 | P-3 | Analyste de l'information | Réaffectation | De la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires |
| | +1 | GN | Assistant administratif | Transfert | Des antennes administratives locales |
| **Centre d'opérations conjoint** | | | | | |
| Postes | +2 | P-3 | Responsable des opérations | Réaffectation | De la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires |
| **Section des affaires juridiques** | | | | | |
| Postes | -1 | P-4 | Juriste | Transformation | En AN |
| | +1 | P-2 | Juriste | Reclassement | De SM |
| | -1 | SM | Assistant aux affaires juridiques | Reclassement | À P-2 |
| | +1 | AN | Juriste | Transformation | De P-4 |
| | +2 | VNU | Juriste | Réaffectation | De la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration/Section du désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation |
| **Groupe du protocole** | | | | | |
| Postes | -1 | P-4 | Fonctionnaire du protocole | Réaffectation | Au Bureau des affaires civiles |
| | +1 | AN | Fonctionnaire du protocole | Réaffectation | Du Bureau des affaires civiles |
| | +1 | GN | Assistant du protocole | Réaffectation | Du Groupe des chefs des bureaux locaux |
| **Total partiel** | **+23** | | | | |
| **Total** | **+17** | | | | |

| | *Variation* | *Classe* | *Titre ou fonction* | *Modification* | *Origine ou destination du transfert ou type de transformation* |
|---|---|---|---|---|---|
| **Composante 1, sécurité et protection des civils** | | | | | |
| **Section de la protection de l'enfance** | | | | | |
| Postes | -1 | P-4 | Conseiller pour la protection de l'enfance | Réaffectation | À la Cellule d'analyse conjointe de la Mission |
| | -2 | P-3 | Spécialiste de la protection de l'enfance | Réaffectation | Au Bureau des droits de l'homme |
| | -1 | P-3 | Spécialiste de la protection de l'enfance | Déclassement | À P-2 |
| | +1 | P-2 | Spécialiste de la protection de l'enfance | Déclassement | De P-3 |
| | +1 | P-2 | Spécialiste de la protection de l'enfance (adjoint de 1re classe) | Réaffectation | Du Bureau des droits de l'homme |
| | +1 | AN | Spécialiste de la protection de l'enfance (adjoint de 1re classe) | Réaffectation | Du Bureau des droits de l'homme |
| | +1 | GN | Assistant administratif | Transfert | Des antennes administratives locales |
| **Total partiel** | **–** | | | | |
| **Quartier général de la Division orientale** | | | | | |
| Postes | -1 | D-2 | Commandant de division | Réaffectation | Au Bureau de commandant de la Force |
| | -1 | SM | Assistant administratif | Transfert | Au Bureau de commandant de la Force |
| | -1 | GN | Assistant à la formation | Réaffectation | Au Bureau de commandant de la Force |
| **Total partiel** | **-3** | | | | |
| **Bureau du commandant de la force** | | | | | |
| Postes | +1 | D-2 | Commandant adjoint de la Force | Réaffectation | Du quartier général de la division orientale |
| | +1 | SM | Assistant administratif | Transfert | Du quartier général de la division orientale |
| | +1 | GN | Chauffeur | Réaffectation | Du quartier général de la division orientale |
| **Total partiel** | **+3** | | | | |
| **Bureau des droits de l'homme** | | | | | |
| Postes | +1 | P-5 | Spécialiste des droits de l'homme (hors classe) | Réaffectation | De la Section des affaires civiles |
| | +2 | P-3 | Spécialiste des droits de l'homme | Réaffectation | De la Section des affaires civiles |
| | +1 | P-3 | Spécialiste des droits de l'homme | Création | |
| | +1 | P-3 | Informaticien | Création | |
| | +1 | P-2 | Spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1re classe) | Création | |
| | -1 | P-2 | Spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1re classe) | Réaffectation | À la Section de la protection de l'enfance |

| | *Variation* | *Classe* | *Titre ou fonction* | *Modification* | *Origine ou destination du transfert ou type de transformation* |
|---|---|---|---|---|---|
| | -1 | SM | Assistant administratif | Transformation | En GN |
| | -1 | AN | Spécialiste des droits de l'homme | Réaffectation | À la Section de la protection de l'enfance |
| | +1 | AN | Conseiller pour la protection des femmes | Réaffectation et transformation | Poste P-4 du Groupe violence sexuelle et sexiste |
| | +1 | GN | Assistant administratif | Transformation | De SM |
| | +6 | GN | Assistant aux droits de l'homme | Réaffectation | Des antennes administratives locales |
| | -1 | GN | Chauffeur | Transfert | Aux services relevant des chefs d'antennes locales |
| | +1 | VNU | Conseiller pour la protection des femmes | Réaffectation | Du Groupe violence sexuelle et sexiste |
| | +1 | VNU | Spécialiste des droits de l'homme | Réaffectation | De la Section des questions liées à la problématique hommes-femmes |
| | +1 | VNU | Spécialiste des droits de l'homme | Réaffectation | De la Section des affaires civiles |
| **Total partiel** | **+13** | | | | |
| **Groupe violence sexuelle et sexiste** | | | | | |
| Postes | -1 | P-5 | Administrateur hors classe chargé de la protection des civils | Réaffectation | Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit) |
| | -1 | P-4 | Coordonnateur régional | Réaffectation | Au Bureau des droits de l'homme |
| | -1 | P-3 | Administrateur de programme | Réaffectation | À la Section des questions liées à la problématique hommes-femmes |
| | -1 | SM | Assistant administratif | Transfert | Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit) |
| | -1 | AN | Fonctionnaire chargé de la formation | Réaffectation | À la Section des questions liées à la problématique hommes-femmes |
| | -1 | AN | Fonctionnaire chargé de la formation | Transfert | Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit) |
| | -1 | VNU | Administrateur de bases de données | Réaffectation | À la Section des questions liées à la problématique hommes-femmes |
| | -2 | VNU | Fonctionnaire chargé de la protection des civils | Réaffectation | À la Section des questions liées à la problématique hommes-femmes |
| | -1 | VNU | Fonctionnaire chargé de la formation | Réaffectation | Au Bureau des droits de l'homme |
| **Total partiel** | **-10** | | | | |
| **Section des affaires civiles** | | | | | |
| Postes | -1 | P-5 | Spécialiste des affaires civiles (hors classe) | Réaffectation | Au Bureau des droits de l'homme |
| | +1 | P-4 | Spécialiste des affaires civiles | Réaffectation | Du Groupe du protocole |
| | -1 | P-3 | Spécialiste des affaires civiles | Transfert | Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit) |

| | *Variation* | *Classe* | *Titre ou fonction* | *Modification* | *Origine ou destination du transfert ou type de transformation* |
|---|---|---|---|---|---|
| | -2 | P-3 | Spécialiste des affaires civiles | Transfert | Au Groupe d'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération |
| | -2 | AN | Spécialiste des affaires civiles | Transfert | Au Groupe d'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération |
| | -1 | AN | Spécialiste des affaires civiles | Réaffectation | Au Groupe du protocole |
| | -1 | GN | Assistant d'équipe | Réaffectation | À la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration |
| | -1 | GN | Assistant d'équipe | Transfert | Au Groupe d'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération |
| | -1 | GN | Assistant administratif | Transfert | Au Groupe d'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération |
| | -1 | GN | Assistant d'équipe | Transfert | Au Groupe d'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération |
| | -7 | GN | Assistant de liaison | Suppression | |
| | -3 | GN | Assistant d'équipe | Suppression | |
| | -1 | VNU | Spécialiste des affaires civiles | Réaffectation | Au Bureau des droits de l'homme |
| | -1 | VNU | Spécialiste des affaires civiles | Réaffectation | Au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général |
| **Total partiel** | **-22** | | | | |
| **Total** | **-19** | | | | |
| **Composante 2, stabilisation des zones touchées par le conflit** | | | | | |
| **Section des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration/désarmement, démobilisation, rapatriement, réinsertion et réinstallation** | | | | | |
| Emplois de temporaire | +1 | P-5 | Spécialiste hors-classe (DDR) | Création | Personnel temporaire |
| | +4 | P-4 | Spécialiste (DDR) | Création | Personnel temporaire |
| | +4 | P-3 | Spécialiste (DDR) | Création | Personnel temporaire |
| | +4 | AN | Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1re classe) | Création | Personnel temporaire |
| Postes | +84 | GN | Assistant (DDR) | Réaffectation | Des antennes administratives locales |
| | +1 | GN | Assistant (DDR) | Réaffectation | Du Bureau des affaires civiles |
| | -2 | VNU | Assistant (DDR) | Réaffectation | À la section des affaires juridiques |
| **Total partiel** | **+96** | | | | |
| **Section des questions liées à la problématique hommes-femmes** | | | | | |
| Postes | +1 | P-3 | Conseiller pour la protection des femmes | Réaffectation | Du Groupe violence sexuelle et sexiste |

| | *Variation* | *Classe* | *Titre ou fonction* | *Modification* | *Origine ou destination du transfert ou type de transformation* |
|---|---|---|---|---|---|
| | -1 | P-3 | Spécialiste de la problématique hommes-femmes | Réaffectation | À la Cellule d'analyse conjointe de la Mission |
| | +1 | AN | Conseiller pour la protection des femmes | Réaffectation | Du Groupe violence sexuelle et sexiste |
| | -2 | GN | Assistant administratif | Suppression | |
| | -1 | VNU | Spécialiste des droits de l'homme | Réaffectation | Au Bureau des droits de l'homme |
| | +3 | VNU | Conseiller pour la protection des femmes | Réaffectation | Du Groupe violence sexuelle et sexiste |
| **Total partiel** | **+1** | | | | |
| **Section des affaires judiciaires et pénitentiaires** | | | | | |
| Postes | +1 | D-1 | Spécialiste en chef des affaires judiciaires | Transfert | Du Bureau de l'état de droit |
| | +1 | P-5 | Spécialiste principal des affaires judiciaires | Transfert | Du Bureau de l'état de droit |
| | +1 | P-4 | Spécialiste des questions pénitentiaires | Transfert | Du Bureau de l'état de droit |
| | +4 | P-4 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | Du Bureau de l'état de droit |
| | -1 | P-4 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transformation | En AN |
| | -1 | P-3 | Spécialiste des questions pénitentiaires | Réaffectation | À la Cellule d'analyse conjointe de la Mission |
| | -2 | P-3 | Spécialiste des affaires judiciaires | Réaffectation | Au Centre d'opérations conjoint |
| | -1 | P-3 | Spécialiste des affaires judiciaires | Réaffectation | Au Groupe d'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération |
| | +8 | P-3 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | Du Bureau de l'état de droit |
| | +1 | SM | Attaché d'administration | Transfert | Du Bureau de l'état de droit |
| | +10 | AN | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | Du Bureau de l'état de droit |
| | +1 | AN | Spécialiste des affaires judiciaires | Transformation | De P-4 |
| | +5 | GN | Attaché d'administration | Réaffectation | Du Bureau de l'état de droit |
| | +1 | GN | Assistant d'équipe | Réaffectation | Du Bureau de l'état de droit |
| | +3 | VNU | Assistant pour l'état de droit; ou assistant aux opérations; ou spécialiste des questions pénitentiaires | Réaffectation | Du Bureau de l'état de droit |
| **Total partiel** | **+31** | | | | |
| **Groupe de l'appui à la stabilisation** | | | | | |
| Postes | +1 | GN | Assistant administratif | Réaffectation | De la Section des transports aériens |
| | +1 | GN | Chauffeur | Réaffectation | Des antennes administratives locales |
| **Total partiel** | **+2** | | | | |
| **Total** | **+130** | | | | |

| | *Variation* | *Classe* | *Titre ou fonction* | *Modification* | *Origine ou destination du transfert ou type de transformation* |
|---|---|---|---|---|---|
| **Composante 3, appui à la gouvernance démocratique et aux réformes institutionnelles** | | | | | |
| **Bureau de l'information** | | | | | |
| Postes | -1 | P-5 | Spécialiste de l'information hors classe | Transfert | À Radio Okapi |
| | -2 | P-4 | Fonctionnaire de l'information | Transfert | À Radio Okapi |
| | -1 | P-2 | Administrateur adjoint de 1re classe chargé de l'information | Transfert | À Radio Okapi |
| | -1 | SM | Assistant d'information | Transfert | À Radio Okapi |
| | -2 | AN | Réalisateur radio | Transfert | À Radio Okapi |
| | -13 | AN | Fonctionnaire de l'information | Transfert | À Radio Okapi |
| | -11 | GN | Assistant administratif | Transfert | À Radio Okapi |
| | -23 | GN | Assistant radiodiffusion | Transfert | À Radio Okapi |
| | -16 | GN | Chauffeur | Transfert | À Radio Okapi |
| | -61 | GN | Assistant d'équipe | Transfert | À Radio Okapi |
| | -53 | GN | Assistant d'information | Transfert | À Radio Okapi |
| | -3 | GN | Assistant de production radio | Transfert | À Radio Okapi |
| | -1 | GN | Réalisateur radio | Transfert | À Radio Okapi |
| | -4 | GN | Traducteur | Transfert | À Radio Okapi |
| | -1 | GN | Opérateur radio | Transfert | À Radio Okapi |
| | -1 | VNU | Fonctionnaire de l'information | Réaffectation | Au Bureau du Chef de cabinet |
| **Total** | **-194** | | | | |
| **Radio Okapi** | | | | | |
| Postes | +1 | P-5 | Spécialiste de l'information hors classe | Transfert | Du Bureau de l'information |
| | +2 | P-4 | Fonctionnaire de l'information | Transfert | Du Bureau de l'information |
| | +1 | P-2 | Spécialiste de l'information (adjoint de 1re classe) | Transfert | Du Bureau de l'information |
| | +1 | SM | Assistant d'information | Transfert | Du Bureau de l'information |
| | +2 | AN | Réalisateur radio | Transfert | Du Bureau de l'information |
| | +13 | AN | Fonctionnaire de l'information | Transfert | Du Bureau de l'information |
| | +11 | GN | Assistant administratif | Transfert | Du Bureau de l'information |
| | +23 | GN | Assistant radiodiffusion | Transfert | Du Bureau de l'information |
| | +16 | GN | Chauffeur | Transfert | Du Bureau de l'information |
| | +61 | GN | Assistant d'équipe | Transfert | Du Bureau de l'information |
| | +53 | GN | Assistant d'information | Transfert | Du Bureau de l'information |
| | +3 | GN | Assistant de production radio | Transfert | Du Bureau de l'information |
| | +1 | GN | Réalisateur radio | Transfert | Du Bureau de l'information |
| | +4 | GN | Traducteur | Transfert | Du Bureau de l'information |
| | +1 | GN | Opérateur radio | Transfert | Du Bureau de l'information |

| | *Variation* | *Classe* | *Titre ou fonction* | *Modification* | *Origine ou destination du transfert ou type de transformation* |
|---|---|---|---|---|---|
| | -2 | GN | Chauffeur | Suppression | |
| **Total** | **+191** | | | | |
| **Division des affaires politiques** | | | | | |
| Postes | -1 | P-5 | Spécialiste hors classe de la planification | Réaffectation | Au sein de la Division des affaires politiques |
| | +1 | P-5 | Spécialiste hors classe des affaires politiques | Réaffectation | Au sein de la Division des affaires politiques |
| | -1 | P-4 | Spécialiste des affaires politiques | Transformation | En AN |
| | -1 | P-4 | Spécialiste des affaires politiques | Déclassement | En P-3 |
| | +1 | P-3 | Spécialiste des affaires politiques | Déclassement | De P-4 |
| | -1 | P-3 | Spécialiste des affaires politiques | Transformation | En VNU |
| | -1 | P-3 | Spécialiste des affaires politiques | Transfert | Au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général |
| | -1 | P-2 | Spécialiste des affaires politiques (adjoint de 1re classe) | Transfert | Au Groupe de l'appui à la mise en œuvre de l'Accord-Cadre |
| | +1 | AN | Spécialiste des affaires politiques | Transformation | Ancien poste P-4 désormais soumis à recrutement national |
| | -2 | GN | Chauffeur | Suppression | |
| | +1 | VNU | Spécialiste des affaires politiques | Transformation | De P-3 |
| **Total partiel** | **-4** | | | | |
| **Groupe d'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération** | | | | | |
| Postes | +1 | P-3 | Spécialiste des questions politiques (adjointe de 1re classe) | Réaffectation | De la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires |
| | +1 | P-3 | Spécialiste des affaires civiles | Transfert | De la Section des affaires civiles |
| | +1 | P-3 | Spécialiste des affaires civiles chargé des rapports | Transfert | De la Section des affaires civiles |
| | +1 | P-2 | Spécialiste des questions politiques (adjoint de 1re classe) | Transfert | De la Section des affaires politiques |
| | +2 | AN | Spécialiste des affaires civiles | Transfert | De la Section des affaires civiles |
| | +1 | GN | Assistant d'équipe | Transfert | De la Section des affaires civiles |
| | +1 | GN | Assistant administratif | Transfert | De la Section des affaires civiles |
| | +1 | GN | Assistant d'équipe | Transfert | De la Section des affaires civiles |
| **Total partiel** | **+9** | | | | |
| **Groupe de la réforme du secteur de la sécurité** | | | | | |
| Postes | +1 | GN | Assistant administratif | Transfert | Des antennes administratives locales |
| **Total partiel** | **+1** | | | | |

| | *Variation* | *Classe* | *Titre ou fonction* | *Modification* | *Origine ou destination du transfert ou type de transformation* |
|---|---|---|---|---|---|
| **Bureau de l'état de droit** | | | | | |
| Postes | -1 | D-1 | Spécialiste en chef des affaires judiciaires | Transfert | À la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires |
| | -1 | P-5 | Spécialiste principal des affaires judiciaires | Transfert | À la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires |
| | -1 | P-4 | Spécialiste des questions pénitentiaires | Transfert | À la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires |
| | -4 | P-4 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | À la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires |
| | -8 | P-3 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | À la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires |
| | -1 | SM | Fonctionnaire d'administration | Transfert | À la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires |
| | -10 | AN | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | À la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires |
| | -5 | GN | Fonctionnaire d'administration | Transfert | À la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires |
| | -1 | GN | Assistant d'équipe | Transfert | À la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires |
| | -3 | VNU | Assistant pour l'état de droit | Transfert | À la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires |
| **Total partiel** | **-35** | | | | |
| **Total** | **-32** | | | | |
| **Composante 4, appui** | | | | | |
| **Section de la sécurité et de la sûreté** | | | | | |
| Postes | -5 | GN | Chauffeur | Suppression | |
| **Total partiel** | **-5** | | | | |
| **Bureau du Directeur de l'appui à la mission** | | | | | |
| Groupe de la sécurité aérienne | | | | | |
| Postes | +1 | P-3 | Spécialiste de la sécurité aérienne | Création | |
| | -2 | SM | Assistant (sécurité aérienne) | Suppression | |
| Antennes administratives locales | | | | | |
| | +1 | P-4 | Attaché d'administration | Reclassement | De SM |
| | +3 | P-3 | Attaché d'administration | Reclassement | De SM |
| | -1 | SM | Assistant administratif | Reclassement | À P-4 |
| | -3 | SM | Assistant administratif | Reclassement | À P-3 |
| | -1 | GN | Assistant administratif | Redéploiement | Au Groupe de la réforme du secteur de la sécurité |
| | -1 | GN | Assistant administratif | Redéploiement | À la Cellule d'analyse conjointe de la Mission |

| | *Variation* | *Classe* | *Titre ou fonction* | *Modification* | *Origine ou destination du transfert ou type de transformation* |
|---|---|---|---|---|---|
| | -1 | GN | Assistant administratif | Réaffectation | Au Groupe d'appui à la mobilisation |
| | -80 | GN | Assistant multilingue | Suppression | |
| | -1 | GN | Assistant administratif | Redéploiement | À la Section de la protection de l'enfance |
| | -2 | GN | Assistant multilingue | Réaffectation | Au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général |
| | -6 | GN | Assistant multilingue | Réaffectation | Au Bureau des droits de l'homme |
| | -84 | GN | Assistant multilingue | Réaffectation | À la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration |
| | -1 | VNU | Assistant au soutien logistique | Réaffectation | Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit) |
| Groupe de la Commission d'enquête | | | | | |
| | +1 | GN | Assistant | Reclassement | De VNU |
| | -1 | VNU | Assistant | Reclassement | À GN |
| **Total partiel** | **-178** | | | | |
| **Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission** | | | | | |
| Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission | | | | | |
| Postes | +1 | SM | Assistant administratif | Transfert | Du Groupe des chefs des bureaux locaux |
| Section de l'information géographique et des télécommunications | | | | | |
| | -1 | P-3 | Spécialiste des télécommunications | Transformation | En AN |
| | -2 | SM | Assistant informaticien | Suppression | |
| | -1 | SM | Technicien en télécommunications | Suppression | |
| | -2 | SM | Assistant au courrier | Transfert | À la Section du contrôle des mouvements et de la distribution |
| | +3 | AN | Spécialiste des télécommunications | Transformation | De VNU |
| | +1 | AN | Informaticien | Transformation | De VNU |
| | +1 | AN | Spécialiste des télécommunications | Transformation | De P-3 |
| | -16 | GN | Assistant au courrier | Transfert | À la Section du contrôle des mouvements et de la distribution |
| | +3 | GN | Assistant informaticien | Transformation | De VNU |
| | -2 | VNU | Assistant au courrier | Transfert | À la Section du contrôle des mouvements et de la distribution |
| | -3 | VNU | Spécialiste des télécommunications | Transformation | En AN |
| | -1 | VNU | Informaticien | Transformation | En AN |
| | -3 | VNU | Assistant informaticien | Transformation | En GN |
| Section des ressources humaines | | | | | |
| | -1 | P-4 | Spécialiste des ressources humaines | Déclassement | À P-3 |
| | +1 | P-3 | Spécialiste des ressources humaines | Déclassement | De P-4 |
| | -1 | SM | Assistant chargé des ressources humaines | Transformation | En GN |

| | *Variation* | *Classe* | *Titre ou fonction* | *Modification* | *Origine ou destination du transfert ou type de transformation* |
|---|---|---|---|---|---|
| | +1 | GN | Assistant chargé des ressources humaines | Transformation | De SM |
| Groupe des systèmes d'information géographique | | | | | |
| | -1 | P-3 | Spécialiste de l'information géographique | Transformation | En AN |
| | +1 | AN | Spécialiste de l'information géographique | Transfert | De la Section du génie et de la gestion des installations et des camps |
| | +1 | AN | Spécialiste de l'information géographique | Transformation | De P-3 |
| | -3 | VNU | Assistant à l'information géographique | Suppression | |
| Centre intégré de formation du personnel des missions | | | | | |
| | +2 | AN | Fonctionnaire chargé de la formation | Création | |
| Groupe du Comité local de contrôle du matériel et du Comité d'examen des contrats | | | | | |
| | -1 | SM | Assistant aux réclamations | Transformation | En GN |
| | +1 | GN | Assistant aux réclamations | Transformation | De SM |
| | -1 | VNU | Assistant aux réclamations | Suppression | |
| **Total partiel** | **-23** | | | | |
| **Bureau du responsable des services** | | | | | |
| Bureau du responsable des services | | | | | |
| Postes | -1 | P-3 | Logisticien | Transfert | Au Centre d'appui à la mission |
| Section du génie et de la gestion des installations et des camps | | | | | |
| | -1 | P-4 | Ingénieur | Suppression | |
| | -2 | SM | Technicien du génie | Transformation | En GN |
| | -1 | SM | Assistant administratif | Transformation | En GN |
| | -1 | AN | Ingénieur | Transfert | Au Groupe des systèmes d'information géographique |
| | +6 | AN | Ingénieur | Création | |
| | -3 | GN | Assistant (eau et assainissement) | Suppression | |
| | -1 | GN | Électricien | Suppression | |
| | -1 | GN | Mécanicien (groupes électrogènes) | Suppression | |
| | -2 | GN | Opérateur de véhicule lourd | Suppression | |
| | -3 | GN | Assistant (gestion des installations et des camps) | Suppression | |
| | +2 | GN | Technicien du génie | Transformation | De SM |
| | +1 | GN | Assistant administratif | Transformation | De SM |
| | +1 | GN | Assistant (gestion des installations et des camps) | Transformation | De VNU |
| | +5 | GN | Assistant Génie | Transformation | De VNU |
| | -1 | VNU | Assistant (gestion des installations et des camps) | Transformation | En GN |
| | -6 | VNU | Assistant Génie | Suppression | |

| | *Variation* | *Classe* | *Titre ou fonction* | *Modification* | *Origine ou destination du transfert ou type de transformation* |
|---|---|---|---|---|---|
| | -5 | VNU | Assistant Génie | Transformation | En GN |
| | -2 | VNU | Assistant Génie | Suppression | |
| Section des contrats relatifs aux systèmes de survie | | | | | |
| | -1 | SM | Assistant chargé de la gestion des marchés | Suppression | |
| | -1 | SM | Assistant à la gestion des carburants | Suppression | |
| | -1 | SM | Assistant à la gestion des rations | Suppression | |
| | -3 | SM | Assistant aux fournitures | Suppression | |
| | -2 | VNU | Assistant à la gestion des carburants | Suppression | |
| Section des services médicaux | | | | | |
| | +1 | GN | Assistant médical | Reclassement | De VNU |
| | -1 | GN | Chauffeur | Suppression | |
| | -1 | VNU | Assistant médical | Reclassement | À GN |
| Centre d'appui à la mission | | | | | |
| | -1 | P-4 | Logisticien | Transformation | En AN |
| | +1 | P-3 | Logisticien | Transfert | Du Bureau du responsable des services |
| | -2 | SM | Assistant au soutien logistique | Transformation | En GN |
| | +5 | AN | Logisticien | Création | |
| | +1 | AN | Logisticien | Transformation | De P-4 |
| | +2 | GN | Assistant au soutien logistique | Transformation | De SM |
| | -5 | VNU | Assistant au soutien logistique | Suppression | |
| Section de la mobilité | | | | | |
| Postes | -1 | P-2 | Fonctionnaire chargé des transports | Transformation | En AN |
| | -2 | SM | Assistant (transports) | Transformation | En GN |
| | +4 | AN | Fonctionnaire chargé des transports | Création | |
| | +1 | AN | Fonctionnaire chargé des transports | Transformation | De P-2 |
| | +2 | GN | Assistant (transports) | Transformation | De SM |
| | -11 | GN | Chauffeur | Suppression | |
| | -4 | VNU | Assistant (transports) | Suppression | |
| | -1 | P-3 | Fonctionnaire chargé des opérations aériennes | Transformation | En AN |
| | -1 | P-2 | Fonctionnaire chargé des opérations aériennes (adjoint de 1re classe) | Transformation | En AN |
| | -2 | SM | Assistant aux opérations aériennes | Transformation | En GN |
| | +1 | AN | Fonctionnaire chargé des opérations aériennes | Transformation | De P-3 |
| | +3 | AN | Fonctionnaire chargé des opérations aériennes | Création | |
| | +1 | AN | Spécialiste de la conformité technique | Transformation | De P-2 |
| | +2 | GN | Assistant aux opérations aériennes | Transformation | De SM |

| | *Variation* | *Classe* | *Titre ou fonction* | *Modification* | *Origine ou destination du transfert ou type de transformation* |
|---|---|---|---|---|---|
| | -1 | GN | Assistant aux opérations aériennes | Réaffectation | Au Groupe de l’appui à la stabilisation |
| | -4 | GN | Chauffeur | Suppression | |
| | -3 | VNU | Assistant aux opérations aériennes | Suppression | |
| | -3 | VNU | Assistant aux opérations aériennes | Suppression | |
| **Total partiel** | **-42** | | | | |
| **Gestion de la chaîne d’approvisionnement** | | | | | |
| Bureau du responsable de la gestion de la chaîne d’approvisionnement | | | | | |
| Postes | -1 | P-3 | Traducteur | Transformation | En AN |
| | +1 | AN | Traducteur | Transformation | De P-3 |
| | -1 | P-3 | Spécialiste des questions de qualité de vie | Transformation | En AN |
| | +1 | AN | Spécialiste des questions de qualité de vie | Transformation | De P-3 |
| | +1 | AN | Conseiller du personnel | Création | |
| Section des achats | | | | | |
| | +1 | P-4 | Fonctionnaire chargé des achats | Création | |
| | -2 | P-3 | Fonctionnaire chargé des achats | Transformation | En AN |
| | -2 | SM | Assistant aux achats | Transformation | En GN |
| | +2 | AN | Fonctionnaire chargé des achats | Transformation | En P-3 |
| | +2 | GN | Assistant aux achats | Transformation | De SM |
| Section de l’entreposage intégré et de la gestion du matériel | | | | | |
| | -1 | SM | Assistant à la réception et à l’inspection | Transformation | En GN |
| | -1 | SM | Assistant aux réclamations | Transformation | En GN |
| | -1 | SM | Assistant à la cession du matériel | Transformation | En GN |
| | -1 | SM | Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents | Transformation | En GN |
| | -1 | SM | Assistant à la réception et à l’inspection | Suppression | |
| | -1 | SM | Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents | Suppression | |
| | +2 | AN | Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents | Création | |
| | +2 | AN | Administrateur chargé de la cession des biens | Création | |
| | +2 | GN | Assistant à la réception et à l’inspection | Transformation | De VNU |
| | +1 | GN | Assistant à la réception et à l’inspection | Transformation | De SM |
| | +1 | GN | Assistant aux réclamations | Transformation | De SM |
| | +1 | GN | Assistant à la cession du matériel | Transformation | De SM |
| | +1 | GN | Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents | Transformation | De SM |
| | -1 | GN | Assistant à la cession du matériel | Suppression | |
| | -1 | GN | Assistant à la réception et à l’inspection | Suppression | |

| | *Variation* | *Classe* | *Titre ou fonction* | *Modification* | *Origine ou destination du transfert ou type de transformation* |
|---|---|---|---|---|---|
| | -2 | VNU | Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents | Suppression | |
| | -2 | VNU | Assistant à la cession du matériel | Suppression | |
| | -2 | VNU | Assistant à la réception et à l'inspection | Transformation | En AN |
| | -1 | VNU | | Suppression | |
| | +3 | GN | Assistant au Groupe de contrôle du matériel et des stocks | Transformation | De VNU |
| | -3 | VNU | Assistant au Groupe de contrôle du matériel et des stocks | Transformation | En GN |
| Section du contrôle des mouvements | | | | | |
| | +2 | SM | Assistant au courrier | Transfert | De la Section de l'information géographique et des télécommunications |
| | -1 | SM | Assistant administratif | Transformation | En GN |
| | -1 | SM | entre | Transformation | En GN |
| | -2 | SM | Assistant au contrôle des mouvements | Suppression | |
| | +16 | GN | Assistant au courrier | Transfert | De la Section de l'information géographique et des télécommunications |
| | +1 | GN | Assistant administratif | Transformation | De SM |
| | +1 | GN | Assistant au contrôle des mouvements | Transformation | De SM |
| | +1 | GN | Assistant au courrier | Transformation | De VNU |
| | -1 | VNU | Assistant au courrier | Transformation | En GN |
| | +2 | VNU | Assistant au courrier | Transfert | De la Section de l'information géographique et des télécommunications |
| **Total partiel** | **+15** | | | | |
| **Total** | **-233** | | | | |

**Centre de services régional d'Entebbe**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Centre de services régional | | | | | |
| Postes | +1 | D-1 | Chef du Centre de services régional | Création | |
| | +1 | P-5 | Chef de service | Création | |
| Section des finances | | | | | |
| | +3 | P-4 | Fonctionnaire des finances | Création | |
| | +1 | P-3 | Fonctionnaire des finances | Création | |
| | -18 | SM | Assistant (finances) | Suppression | |
| | +3 | AN | Fonctionnaire des finances | Création | |
| | +16 | GN | Assistant (finances) | Création | |
| | -7 | VNU | Assistant (finances) | Suppression | |
| Section des ressources humaines | | | | | |
| | +2 | P-4 | Spécialiste des ressources humaines | Création | |

| | *Variation* | *Classe* | *Titre ou fonction* | *Modification* | *Origine ou destination du transfert ou type de transformation* |
|---|---|---|---|---|---|
| | +1 | P-3 | Spécialiste des ressources humaines | Création | |
| | -15 | SM | Assistant chargé des ressources humaines | Suppression | |
| | +5 | AN | Spécialiste des ressources humaines | Création | |
| | +20 | GN | Assistant chargé des ressources humaines | Création | |
| | -5 | VNU | Assistant chargé des ressources humaines | Suppression | |
| Section de la gestion des indemnités pour frais d'études | | | | | |
| | -1 | VNU | Assistant chargé des ressources humaines | Suppression | |
| **Total** | **+7** | | | | |

*Abbréviations* : SM = Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; AN = administrateur recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

# Annexe VI

## Postes qu'il est proposé de transformer ou reclasser

| *Unité administrative* | *Titre ou fonction* | *Catégorie ou classe* | *Nombre* | *Observations (transformation ou reclassement)* |
|---|---|---|---|---|
| Section de la mobilité (ancienne Section des transports aériens) | Assistant aux opérations aériennes | SM | (2) | En GN |
| Section de la mobilité (ancienne Section des transports aériens) | Fonctionnaire chargé des opérations aériennes | P-3 | (1) | En AN |
| Section de la mobilité (ancienne Section des transports aériens) | Fonctionnaire chargé des opérations aériennes (adjoint de 1re classe) | P-2 | (1) | En AN |
| Section de la mobilité (ancienne Section des transports) | Fonctionnaire chargé des transports | P-2 | (1) | En AN |
| Section de la mobilité (ancienne Section des transports) | Assistant (transports) | SM | (2) | En GN |
| Groupe de la Commission d'enquête | Assistant | VNU | (1) | En GN |
| Section de la protection de l'enfance | Spécialiste de la protection de l'enfance | P-3 | (1) | En P-2 |
| Section de l'information géographique et des télécommunications | Spécialiste des télécommunications | P-3 | (1) | En AN |
| Section de l'information géographique et des télécommunications | Assistant informaticien | VNU | (7) | |
| Bureau des droits de l'homme | Assistant administratif | SM | (1) | En GN |
| Bureau des droits de l'homme | Conseiller pour la protection des femmes | P-4 | (1) | En AN |
| Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel | Assistant à la réception et à l'inspection | SM | (1) | En GN |
| Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel | Assistant aux réclamations | SM | (1) | En GN |
| Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel | Assistant à la cession du matériel | SM | (1) | En GN |
| Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel | Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents | SM | (1) | En GN |
| Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel | Assistant à la réception et à l'inspection | VNU | (2) | En AN |
| Section du génie et de la gestion des installations et des camps | Assistant administratif | SM | (1) | En GN |
| Section du génie et de la gestion des installations et des camps | Assistant Génie | VNU | (5) | En GN |
| Section du génie et de la gestion des installations et des camps | Assistant (gestion des installations et des camps) | VNU | (1) | En GN |
| Section du génie et de la gestion des installations et des camps | Technicien du génie | SM | (2) | En GN |
| Groupe des systèmes d'information géographique | Spécialiste de l'information géographique | P-3 | (1) | En AN |
| Section des ressources humaines | Assistant chargé des ressources humaines | SM | (1) | En GN |
| Section des ressources humaines | Spécialiste des ressources humaines | P-4 | (1) | En P-3 |
| Section des affaires judiciaires et pénitentiaires | Spécialiste des affaires judiciaires | P-4 | (1) | En AN |

| *Unité administrative* | *Titre ou fonction* | *Catégorie ou classe* | *Nombre* | *Observations (transformation ou reclassement)* |
|---|---|---|---|---|
| Section des affaires juridiques | Assistant aux affaires juridiques | SM | (1) | En P-2 |
| Section des affaires juridiques | Juriste | P-4 | (1) | En AN |
| Groupe du Comité local de contrôle du matériel et du Comité d'examen des contrats | Assistant aux réclamations | SM | (1) | En GN |
| Section des services médicaux | Assistant médical | VNU | (1) | En GN |
| Centre d'appui à la mission | Assistant au soutien logistique | SM | (2) | En GN |
| Centre d'appui à la mission | Logisticien | P-4 | (1) | En AN |
| Section du contrôle des mouvements | Assistant administratif | SM | (1) | En GN |
| Section du contrôle des mouvements | Assistant au contrôle des mouvements | SM | (1) | En GN |
| Section du contrôle des mouvements | Assistant au contrôle des mouvements | VNU | (1) | En GN |
| Groupe de contrôle du matériel et des stocks | Assistant au Groupe de contrôle du matériel et des stocks | VNU | (3) | En GN |
| Division des affaires politiques | Spécialiste des affaires politiques | P-4 | (1) | En AN |
| Division des affaires politiques | Spécialiste des affaires politiques | P-4 | (1) | En P-3 |
| Division des affaires politiques | Spécialiste des affaires politiques | P-3 | (1) | En VNU |
| Section des achats | Assistant aux achats | SM | (2) | En GN |
| Section des achats | Fonctionnaire chargé des achats | P-3 | (2) | En AN |
| Antennes administratives locales | Assistant administratif | SM | (1) | En P-4 |
| Antennes administratives locales | Assistant administratif | SM | (3) | En P-3 |
| Bureau du responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement | Traducteur | P-3 | (1) | En AN |
| Bureau du responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement | Spécialiste des questions de qualité de vie | P-3 | (1) | En AN |
| **Total** | | | **(64)** | |

*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

# Annexe VII

## Postes qu'il est proposé de supprimer (à compter du 30 juin 2015)

| *Unité administrative* | *Titre ou fonction* | *Catégorie ou classe* | *Nombre* |
|---|---|---|---|
| Groupe de la sécurité aérienne | Assistant (sécurité aérienne) | SM | (2) |
| Section de la mobilité (ancienne Section des transports aériens) | Assistant aux opérations aériennes | VNU | (6) |
| Section de la mobilité (ancienne Section des transports aériens) | Chauffeur | GN | (4) |
| Section de la mobilité (ancienne Section des transports) | Assistant (transports) | VNU | (4) |
| Section de la mobilité (ancienne Section des transports) | Chauffeur | GN | (11) |
| Section de l'information géographique et des télécommunications | Assistant informaticien | SM | (2) |
| Section de l'information géographique et des télécommunications | Technicien en télécommunications | SM | (1) |
| Section des affaires civiles | Assistant d'équipe (3) et assistant de liaison (7) | GN | (10) |
| Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel | Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents | SM | (1) |
| Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel | Assistant à la cession du matériel | VNU | (2) |
| Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel | Assistant à la cession du matériel | GN | (1) |
| Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel | Administrateur de base de données | VNU | (1) |
| Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel | Assistant à la réception et à l'inspection | SM | (1) |
| Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel | Assistant à la réception et à l'inspection | GN | (1) |
| Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel | Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents | VNU | (2) |
| Section du génie et de la gestion des installations et des camps | Ingénieur | P-4 | (1) |
| Section du génie et de la gestion des installations et des camps | Électricien | GN | (1) |
| Section du génie et de la gestion des installations et des camps | Assistant Génie | VNU | (8) |
| Section du génie et de la gestion des installations et des camps | Assistant (gestion des installations et des camps) | GN | (3) |
| Section du génie et de la gestion des installations et des camps | Mécanicien (groupes électrogènes) | GN | (1) |
| Section du génie et de la gestion des installations et des camps | Opérateur de véhicule lourd | GN | (2) |

| *Unité administrative* | *Titre ou fonction* | *Catégorie ou classe* | *Nombre* |
|---|---|---|---|
| Section du génie et de la gestion des installations et des camps | Assistant (eau et assainissement) | GN | (3) |
| Section des questions liées à la problématique hommes-femmes | Assistant administratif | GN | (2) |
| Groupe des systèmes d'information géographique | Assistant à l'information géographique | VNU | (3) |
| Groupe du Comité local de contrôle du matériel et du Comité d'examen des contrats | Assistant aux réclamations | VNU | (1) |
| Section des services médicaux | Chauffeur | GN | (1) |
| Section du contrôle des mouvements | Assistant au contrôle des mouvements | SM | (2) |
| Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'état de droit | Chauffeur | GN | (1) |
| Division des affaires politiques | Chauffeur | GN | (2) |
| Radio Okapi | Chauffeur | GN | (2) |
| Antennes administratives locales | Assistant multilingue | GN | (80) |
| Section de la sécurité | Chauffeur | GN | (5) |
| Section des contrats relatifs aux systèmes de survie | Assistant chargé de la gestion des marchés | SM | (1) |
| Section des contrats relatifs aux systèmes de survie | Assistant à la gestion des carburants | SM | (1) |
| Section des contrats relatifs aux systèmes de survie | Assistant à la gestion des carburants | VNU | (2) |
| Section des contrats relatifs aux systèmes de survie | Assistant à la gestion des rations | SM | (1) |
| Section des contrats relatifs aux systèmes de survie | Assistant aux fournitures | SM | (3) |
| Centre d'appui à la mission | Assistant au soutien logistique | VNU | (5) |
| Centre de services régional – Section des finances | Assistant (finances) | SM | (18) |
| Centre de services régional – Section des finances | Assistant (finances) | VNU | (7) |
| Centre de services régional – Section des ressources humaines | Assistant chargé des ressources humaines | SM | (15) |
| Centre de services régional – Section des ressources humaines | Assistant chargé des ressources humaines | VNU | (5) |
| Centre de services régional – Section de la gestion des indemnités pour frais d'études | Assistant chargé des ressources humaines | VNU | (1) |

*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile = VNU = Volontaire des Nations Unies.

# Annexe VIII

## Justifications fournies à l'appui des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau des effectifs pour régulariser les arrangements existants et les postes prêtés

1. À la suite de l'adoption de la résolution 2098 (2013), le 28 mars 2013, la Mission a décidé, après une évaluation des effectifs civils et un examen stratégique effectués en 2014 et au regard du transfert des activités de l'ouest à l'est du pays opéré cette même année, d'instaurer un siège politique dans l'ouest, un quartier général opérationnel dans l'est et un dispositif léger dans les zones épargnées par les combats. Dans les faits, plus de 90 % de la composante militaire et 75 % de la composante civile sont stationnés dans les provinces de l'est.

2. Ce bouleversement dans l'orientation de la Mission a entraîné des changements profonds au tableau d'effectifs. S'ajoute à cela qu'au fil des ans la Mission a, afin de s'adapter à l'évolution de son mandat, transféré un certain nombre de postes d'une section à l'autre, aussi bien au sein même des unités fonctionnelles et d'appui qu'entre ces unités. Ainsi, la Section DDR/DDRRR a fait de plus en plus appel à des assistants multilingues, recrutés sur des postes d'appui, au point que ceux-ci étaient considérés faire partie intégrante de la Section. Au vu de ces deux impératifs complémentaires, la Mission a considérablement remanié son tableau d'effectifs pour tenir compte de la situation à la fin 2014 et mieux se préparer pour les années à venir au vu de l'évolution de la situation sur le terrain.

3. La dissolution de la Section violence sexuelle et sexiste et du quartier général de la Division orientale reflète particulièrement bien l'obsolescence du tableau des effectifs et les problèmes que cela posait à la Mission en matière de planification et de collecte d'informations. Les membres de la Section ont été transférés au Bureau du Représentant spécial adjoint (état de droit et opérations dans l'est), à la Section des questions liées à la problématique hommes-femmes, en qualité de conseillers, et au Bureau des droits de l'homme pour contribuer à la lutte contre l'impunité. Le quartier général de la Division orientale est désormais fermé, le quartier général de la Force étant entièrement situé à Goma et n'ayant plus besoin d'être scindé, ce qui explique que la division des responsabilités entre le commandant de la Division orientale et le commandant adjoint de la Force n'ait plus lieu d'être et que les fonctions aient été regroupées entre les mains du seul commandant adjoint de la Force.

4. Outre la régularisation des nombreux postes qui ont été prêtés, la Mission a aussi déplacé un certain nombre de sections vers diverses composantes pour mieux refléter le mandat actuel et le concept d'opération de la Mission. Ainsi, la Section des affaires civiles a été déplacée de la composante 3 à la composante 1, dans la mesure où la majorité de son action porte sur des zones touchées par le conflit armé dans les provinces orientales du pays.

# Annexe IX

## Tableau comparatif des dépenses de personnel entre Kinshasa, Goma et Entebbe

(En dollars des États-Unis)

| | *Kinshasa* | | | *Goma* | | | *Entebbe* | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Catégorie* | *Effectifs* | *Traitement brut* | *Dépenses annuelles* | *Effectifs* | *Traitement brut* | *Dépenses annuelles* | *Effectifs* | *Traitement brut* | *Dépenses annuelles* |
| SGA | 1 | 39 700 | 476 400 | 0 | 39 700 | 0 | 0 | | 0 |
| SSG | 1 | 36 200 | 434 400 | 2 | 36 200 | 868 800 | 0 | | 0 |
| D-2 | 1 | 31 300 | 375 600 | 4 | 31 300 | 1 502 400 | 0 | | 0 |
| D-1 | 5 | 29 800 | 1 788 000 | 9 | 29 800 | 3 218 400 | 0 | | 0 |
| P-5 | 13 | 25 500 | 3 978 000 | 32 | 25 500 | 9 792 000 | 2 | 18 800 | 451 200 |
| P-4 | 37 | 22 300 | 9 901 200 | 49 | 22 300 | 13 112 400 | 1 | 16 300 | 195 600 |
| P-3 | 43 | 19 200 | 9 907 200 | 90 | 19 200 | 20 736 000 | 7 | 13 800 | 1 159 200 |
| P-2/1 | 13 | 15 700 | 2 449 200 | 22 | 15 700 | 4 144 800 | 1 | 11 600 | 139 200 |
| SM | 89 | 15 300 | 16 340 400 | 214 | 15 300 | 39 290 400 | 51 | 10 800 | 6 609 600 |
| AN | 55 | 8 686 | 5 732 760 | 38 | 8 686 | 3 960 816 | 7 | 5 300 | 445 200 |
| GN | 608 | 2 804 | 20 457 984 | 607 | 2 804 | 20 424 336 | 160 | 1 745 | 3 350 400 |
| VNU | 40 | 4 345 | 2 085 600 | 170 | 4 345 | 8 863 800 | 38 | 3 200 | 1 459 200 |
| **Total** | **906** | | **73 926 744** | **1 237** | | **125 914 152** | **267** | **81 545l** | **13 809 600** |

*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.